



Regards géopolitiques

Bulletin du Conseil québécois d'études géopolitiques

Volume 2, numéro 3, Automne 2016



(Source : South China MorningPost, 13 juillet 2016)

Dans un conflit l'opposant aux Philippines, un tribunal international a jugé le 12 juillet 2016 dernier, que les revendications chinoises en Mer de Chine du Sud étaient sans fondement juridique ou historique, rejetant la possibilité d'une nouvelle période de tension et de confrontation dans la région.

Sommaire du numéro

Les vacances estivales sont désormais terminées, et font maintenant place à la rentrée universitaire. Dans ce contexte, l'équipe du CQEG s'est attelée à mettre en place un premier numéro de *Regards géopolitiques* pour cet automne. Tout d'abord, nous avons le plaisir vous présenter un premier article écrit de la plume du Général français Daniel Schaeffer, et publié initialement dans *La revue géopolitique Diploweb*. Des remerciements tout particuliers vont à l'endroit du Directeur de Diploweb, Monsieur Pierre Verluise, d'avoir accepté notre demande. Nous vous proposons ensuite un regard sur le secteur agroindustriel chinois, et nous nous interrogerons sur la place de l'Asie du Sud-Est dans ce domaine. Subséquemment et dans l'air des prochaines activités du CQEG, on propose la genèse d'un mythe sur l'Himalaya, celui d'une menace de conflits sur l'eau à l'égard de ce château d'eau de l'Asie, dans un contexte de changements climatiques. Nous proposons, enfin, une étude de cas sur le paysage en tant qu'outil de médiation culturelle et ses rapports avec l'espaces le pouvoir et l'identité, par l'analyse des peintures illustrant le territoire québécois dans les manuels d'histoires du secondaire.

Bonne lecture et bonne rentrée scolaire/Automne 2016

La Rédaction.

SOMMAIRE

Sommaire du numéro.....1

ARTICLES

Prétentions chinoises en Mer de Chine du Sud et routes commerciales européennes.....2

L'Asie du Sud-Est est-elle le domaine réservé du secteur agroindustriel chinois?12

Changements climatiques et conflits sur l'eau : menace sur le château d'eau de l'Asie?15

Illustrer le territoire québécois dans les manuels d'histoire au secondaire : étude de cas sur le paysage en tant qu'outil de médiation culturelle et ses rapports avec l'espaces, le pouvoir et l'identité20

ACTIVITÉS DE RECHERCHE À VENIR

Colloque sur l'eau du CQEG le 31 octobre 2016 et 4^e Rendez-vous international sur la gestion intégrée de l'eau dans la Ville de Québec les 1^{er} au 3 novembre 2016...33

Prétentions chinoises en Mer de Chine du Sud et routes commerciales européennes

Daniel Schaeffer^{1,2}

¹ Général (2s) Daniel Schaeffer

² Membre du groupe de réflexion Asie21 (asie21.com)

danielschaeffer@yahoo.fr

Cet article a été initialement publié sur le site Diploweb.com, La revue géopolitique, créé en 2000 par Pierre Verluise. Ce site affiche aujourd’hui 2 millions de pages par an. Il propose gratuitement une Lettre d’information hebdomadaire par abonnement électronique et une veille géopolitique quotidienne via le compte @diploweb. Pierre Verluise est Membre associé au CQEG

Résumé : Par le biais d’interprétations erronées de la Convention des Nations-Unies sur le droit de la mer (CNUDM) la Chine procède à une succession d’actes offensifs dont l’objectif vise, à terme, de faire de la mer de Chine du sud une mer territoriale. Dans la mesure où la communauté internationale se transforme en mer nationale chinoise et par conséquent que puissent s’y appliquer la réglementation chinoise de police maritime, apparaît d’ores et déjà une menace potentielle sur la liberté de navigation qui s’attache depuis toujours à la haute mer. Ce risque futur est donc à prendre en considération par les compagnies maritimes européennes.

Summary: Through misinterpretation of the United Nations Conventions on the Law of the Sea (UNCLOS) China conducts a series of offensive actions whose objective is ultimately to make South China sea a territorial sea. To the extent that the international community tacitly accept that this international sea becomes a Chinese national sea and consequently that it can apply the Chinese regulatory maritime police, there’s a real threat to freedom of navigation which has always been committed to the high seas. This future risk is to be considered by European shipping companies.

Mots-clés: Mer de Chine du Sud, îles chinoises, eaux territoriales, eaux internationales, Vietnam

Keywords: South China Sea, Chinese islands, territorial waters, international waters, Vietnam

Introduction

Depuis 2006, la Chine se montre de plus en plus agressive dans ce qu’elle estime être ses droits souverains, si ce n’est sa souveraineté, en mer de Chine du Sud. Elle fonde ses prétentions sur des revendications territoriales qui la mettent en opposition à plusieurs pays de la région, Vietnam, Philippines, Malaisie et Brunei. Contrairement à ce que laisse souvent croire la presse mondiale, Taiwan n’est pas concernée. En effet les revendications communiste et nationaliste chinoises sur la mer de Chine du Sud se rejoignent complètement, au nom de la grande Chine, au nom de l’héritage d’une prétention initiée par le gouvernement nationaliste de Tchang Kaishek en 1947, encore au pouvoir en Chine à cette date-là¹. Sur le plan universel, de telles prétentions constituent une violation de la Convention des Nations Unies sur le droit de la mer (CNUDM). Par ce biais-là la Chine prétend vouloir s’arroger 80% à 90% d’une mer internationale dont la superficie est pratiquement

équivalente à celle de la Méditerranée. Par voie de conséquence, si une telle prétention venait à être tacitement reconnue par un silence complice de la communauté internationale, elle ne pourrait manquer de provoquer de très graves répercussions sur la liberté de la navigation en cette mer.

Une voie de passage vitale

Or la mer de Chine du Sud constitue une voie de passage vitale pour les pays de la région : Asie du Sud-est mais aussi et surtout Chine, Japon et Corée du Sud. Par conséquent, la liberté d’y circuler constitue un intérêt économique majeur pour toutes les compagnies maritimes qui desservent la région, et parmi elles les compagnies européennes notamment. Il en ressort ainsi que la perspective d’une mise en coupe réglée de la mer de Chine du Sud par Pékin contre l’intérêt international ne peut laisser indifférente.

Pour disposer d’une image de l’importance que représente la mer de Chine du Sud en tant que voie navigable, ce sont

¹ À titre de rappel, les communistes chinois n’ont pas pris définitivement le pouvoir en Chine que le 1er octobre 1949, date de la création de la République populaire de Chine

en moyenne 60 000 navires qui la traversent annuellement. Cela représente approximativement trois fois le trafic du canal de Suez, six fois celui de Panama. En termes de fret, celui-ci équivaut au quart du commerce mondial, à la moitié des volumes commerciaux de la Chine, du Japon, de la Corée du Sud, à 50% des transports mondiaux hydrocarbures, à 85% des pétroliers en provenance du Moyen Orient ; à 80% des approvisionnements chinois en hydrocarbures. La voie d'eau de la mer de Chine du Sud constitue donc pour Pékin une énorme fenêtre de vulnérabilité.

Une mer qui fait l'objet de contentieux

Or cette mer fait l'objet de contentieux territoriaux majeurs entre la Chine et les autres pays riverains de l'Asie du Sud-est : Vietnam, Philippines, Malaisie, Brunei, ou de contentieux à droits souverains entre la Chine et l'Indonésie². Les tensions qui s'animent autour de cela sont ainsi susceptibles d'engendrer à tout instant des répercussions négatives graves sur la navigation internationale, et par conséquent sur les intérêts des compagnies commerciales européennes. Pour le comprendre, cela conduit d'abord à examiner comment s'organisent les

contentieux entre pays intéressés. Ces contentieux portent aussi bien sur des îles, des récifs, des hauts fonds tant découvrant que non-découvrants (« submarine elevations » en anglais)³. Il s'agit de l'archipel des Paracels, situé sur le 16ème parallèle, au sud-est de l'île chinoise de Hainan et à l'est de la côte vietnamienne ; de l'archipel situé à l'ouest des côtes philippines, soit celui des Spratleys, un agrégat insulaire qui présente près de 250 émergences dont quelque dix à quinze à peine peuvent prétendre au statut d'île au sens de la définition qu'en donne le droit de la mer ; des récifs de Scarborough, un atoll effondré situé à quelque 120 milles marins⁴ de l'île philippine de Luzon.

En ce qui concerne les hauts fonds, tous non-découvrants, il s'agit : du banc Macclesfield morphologique, précision qui a son importance comme cela est démontré par la suite, qui prolonge les îles Paracels ; le haut-fond de Truro (Truro shoal en anglais), à mi-distance entre le banc Macclesfield et l'île philippine de Luzon ; le haut-fond de Reed (Reed bank) situé au Nord-est de l'archipel des Spratleys, les hauts-fonds de Luconia (Luconia shoal en anglais) et James (James shoal), situés à quelque 100 milles marins⁵ au nord

de l'état malaisien de Sarawak, au nord de l'île de Bornéo.

A ce stade, il est important de préciser la nature d'un haut-fond au sens strict du terme. Ce n'est pas un haut-fond découvrant. L'article 131.1 de la Convention des Nations Unies sur le Droit de la Mer (CNUDM) précise que « Par « hauts-fonds découvrants », on entend les élévations naturelles de terrain qui sont entourées par la mer, découvertes à marée basse et recouvertes à marée haute ».

Le haut-fond est encore moins une île puisqu'il est en permanence recouvert par les eaux. Il ne peut donc être présenté que soit comme un ressaut du plateau continental, soit comme un pinacle, reste d'un ancien atoll complètement dégradé et enseveli sous les eaux. En tout état de cause, qu'il s'agisse d'un ressaut ou d'un pinacle, il ne peut en aucun cas faire l'objet d'une quelconque revendication territoriale sauf s'il se situe dans les eaux territoriales de l'état voisin puisqu'il entre dans la constitution normale des dites eaux. En revanche, lorsqu'il se situe dans la zone économique exclusive (ZEE) de ce même état, s'il ne peut pas non plus être l'objet d'une revendication territoriale de la part du dit état, ce

² Pour toute la suite du présent article, il est important de conserver à l'esprit la différence entre souveraineté et droits souverains. Dans le premier cas, un état a complète juridiction sur les territoires sur lesquels il est souverain. Dans le second cas, il ne dispose que d'une juridiction limitée sur un territoire donné. C'est le cas lorsque les états opèrent en mer dans leur zone économique exclusive (ZEE) : ils n'y disposent de droits souverains que pour l'exploitation économique de ladite zone et des opérations de police liée aux activités économiques uniquement.

³ Voir figure 1

⁴ Approximativement 220 kilomètres

⁵ Approximativement 180 kilomètres

dernier y jouit toutefois d'avantages souverains liés au droit à l'exploitation de sa ZEE. De telles précisions sont nécessaires pour comprendre les enjeux qui se jouent dans tous les secteurs ainsi définis de la mer de Chine du Sud. Ces bases étant posées, comme s'organisent les contentieux territoriaux en mer de Chine du Sud ?

Les Paracels et leurs deux groupes d'îles, Amphitrite au nord-est et Croissant au sud-ouest, font l'objet d'une confrontation bilatérale entre le Vietnam et la Chine, tous deux faisant valoir un héritage des époques impériales. Après le départ complet d'Indochine des Français en 1956 à la suite des accords de Genève (1954) et de la scission du Vietnam en deux entités à hauteur du 17ème parallèle, le Vietnam du Sud ne réussit pas à conserver l'archipel que les Chinois, par approches successives, finissent par conquérir complètement en 1974.

La première tentative chinoise se situe en 1947, à la faveur des décisions prises lors de la commission de Potsdam, en 1945, par lesquelles il est dévolu à la Chine de désarmer les Japonais au nord de l'Indochine. C'est la raison pour laquelle Tchang Kaishek installe des troupes sur l'île Boisée, la plus importante des îles de l'archipel et du groupe Amphitrite, et entend les y laisser. En réplique, au nom de l'état protégé d'Annam, les Français installent un élément militaire sur l'île Pattle, dans le groupe du

Croissant. Cela aboutit à une confrontation entre la France et la Chine qui depuis la fin de la Deuxième Guerre mondiale oppose d'énormes difficultés aux Français dans leur ambition de reconquérir leur place perdue en Indochine. Pour mettre fin au différend naissant, la France propose à la Chine de recourir à un arbitrage international, ce que Tchang Kaishek, guère loin de sa défaite contre les communistes, refuse. En 1950, peu après l'arrivée de Mao Zedong au pouvoir (1er octobre 1949) celui-ci retire toute présence militaire sur les Paracels. Le contrôle de l'archipel revient alors en totalité au Sud Vietnam, retour logique dès lors que les Paracels se situent sur le 16ème parallèle, soit au Sud de la ligne de démarcation établie sur le 17ème parallèle en vertu des accords de Genève (1954).

Mais en 1956, à la faveur du départ définitif des Français tel que planifié dans le cadre des accords, les Chinois profitent de la situation pour revenir s'installer sur le groupe Amphitrite, et ce malgré les protestations du Sud Vietnam qui par ailleurs a repris la place des Français sur le groupe du Croissant. Et en 1974, la Chine parachève violemment sa conquête commencée quelques années auparavant. Depuis les Chinois sont installés dans les Paracels où ils renforcent leur présence avec méthode, constance et détermination en vue d'y créer manifestement une situation de « fait accompli » irréversible, se

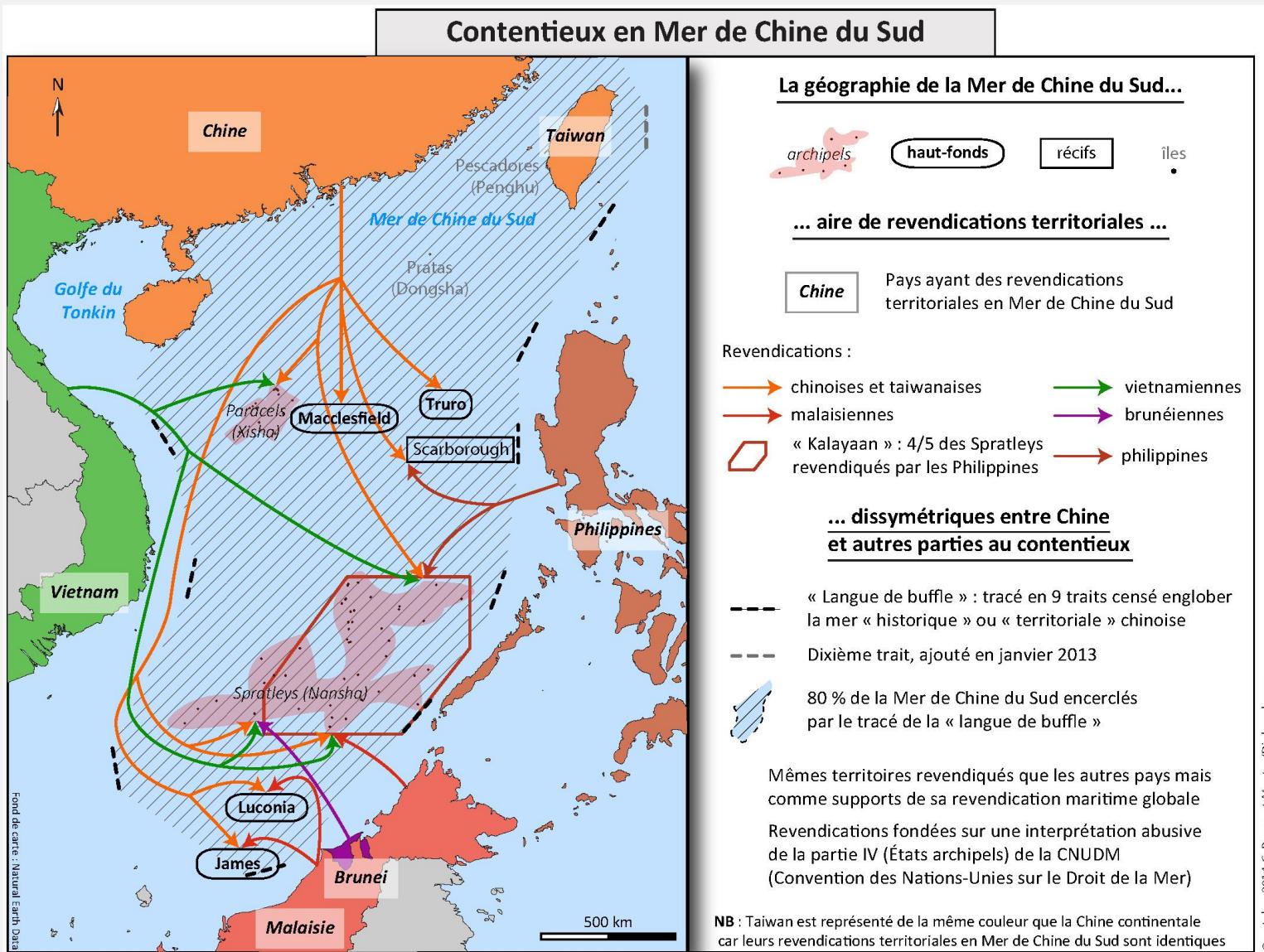
dotant de ce fait de la capacité de démontrer, dans l'hypothèse d'un recours contentieux contre eux, qu'ils exercent sur ces îles une administration continue depuis près de soixante ans.

Dans les Spratleys la situation est plus complexe. Les Vietnamiens revendiquent la totalité de l'archipel au nom de la succession à la France qui avait officiellement établi sa souveraineté sur lui en 1930, puis l'avait confirmé en 1933. A la suite des accords de Genève, la République du Vietnam, plus communément connue sous l'appellation de Sud Vietnam, avait pris possession de ces îles en y installant quelques troupes. Après la réunification du pays, en 1975, ce sont des unités communistes vietnamiennes qui viennent y remplacer celles de l'ex Sud Vietnam. Le même archipel est aussi revendiqué dans son entièreté par la Chine qui en commence la conquête partielle en mars 1988, en lançant un assaut amphibie surprise ciblé contre 11 émergences tenues par les Vietnamiens.

Elle y installe des fusiliers marins qui depuis ont quitté les abris précaires des premières heures de leur occupation pour des constructions en dur sans cesse améliorées, équipées et armées. Lorsque l'opportunité se présente, les Chinois s'installent sans coup férir sur d'autres sites tel que le récif Mischief (Mischief reef), ce qu'ils réalisent en 1995 contre des

FIGURE 1

Contentieux en Mer de Chine du Sud



Source: Carte et légende conçues par C. Bezamat-Mantes et D. Schaeffer. Réalisée par C. Bezamat-Mantes pour Diploweb.

Philippines et un Vietnam qui ne peuvent rien faire d'autres que de se livrer à d'inefficaces protestations.

Les mêmes Spratleys sont aussi revendiquées dans leur quasi-totalité par les Philippines, soit grossièrement les quatre cinquièmes en leur partie nord. Le

dernier cinquième, au sud, n'est en effet pas inclus dans le territoire insulaire que celles-ci se sont ainsi taillé en 1956 sur l'initiative privée d'un amiral en retraite, Thomas Cloma. Dénommé par ce dernier Kalayaan, ou « *territoire de la liberté* », mais parce que la prise de possession revêtait un caractère

privé, l'espace ainsi aliéné ne pouvait recevoir le statut officiel de territoire souverain des Philippines. Il faut attendre 1976 pour que Manille, sous le gouvernement Marcos, déclare les Kalayaan terre philippine, ce qui ne manque pas de déchaîner les colères chinoise et vietnamienne.

A la faveur de l'adoption de la Convention des Nations Unies sur le droit de mer (CNUDM) le 10 décembre 1982 la Malaisie et Brunei voient leur ZEE respective atteindre le sud des Spratleys, ce qui les amènent à avancer des prétentions sur les émergences touchées. Le résultat est qu'un tel fait nouveau place d'une part la Malaisie en conflit avec les Philippines, le Vietnam et la Chine et d'autre part Brunei avec le Vietnam et la Chine. Sur le plan du droit international, les prétentions malaisiennes et brunéennes devraient normalement être aisées à débouter. Dans ce cadre en effet, ce ne sont pas les eaux qui génèrent des droits à souveraineté territoriale mais la terre qui génère des droits à souveraineté maritime. Or avant 1982, aucun de ces deux pays n'était partie aux contentieux. Ils ne peuvent donc se prévaloir d'un droit à souveraineté sur les îles et récifs qu'ils revendiquent.

Seul le pays, Chine ou Vietnam, qui serait finalement reconnu souverain sur ces méridionales émergences insulaires et rocheuses, pourra déterminer des eaux territoriales autour et le cas échéant, des ZEE. Par voie de conséquence, une telle issue ne devrait pas manquer de provoquer de nouveaux conflits de partage des eaux entre les différentes parties intéressées à ce secteur : Chine ou Vietnam contre Malaisie et Brunei. Enfin, les récifs

de Scarborough sont revendiqués par la Chine contre les Philippines.

Dans ce cadre-là, il faut aussi prendre en considération le fait que des hauts-fonds, au sens strict du terme, font l'objet des revendications chinoises contre les autres pays riverains sauf exception. Ces exceptions sont : le banc Macclesfield morphologique qui, à l'est des îles Paracels, pourrait constituer le ressaut de leur plateau continental ; à mi-parcours entre le banc Macclesfield et les récifs de Scarborough, le haut-fond de Truro (Truro shoal). Sinon les revendications chinoises s'opposent aux droits des autres riverains : le banc Reed contre les Philippines, les hauts-fonds de Luconia et James contre la Malaisie.

Des prétentions territoriales dissymétriques

Or il s'avère que dans l'affichage des prétentions territoriales, il n'y a pas similitude entre celles de la Chine et celles des pays concernés d'Asie du Sud-est. Elles donnent l'impression d'être les mêmes. Mais ce n'est qu'une impression. Elles sont dissymétriques car, si la Chine revendique les mêmes territoires, elle le fait en s'appuyant sur une interprétation abusive de la partie IV (Etats archipels) de la CNUDM. Par-là lesdits territoires qu'elle revendique servent de support à une prétention globale qui ne porte plus seulement sur les espaces insulaires

et les espaces maritimes que ces émergences peuvent générer autour, mais sur un espace maritime beaucoup plus large. C'est la raison pour laquelle il y a dissymétrie entre les revendications chinoises et celles des autres riverains.

Pour en arriver là les Chinois appliquent aux archipels qu'ils revendiquent le principe de délimitation territoriale réservé aux « états archipels », ce qui constitue un dévoiement des articles 46.a de la CNUDM, article qui définit l'état archipel⁶, et 47.1, qui spécifie comment un état archipel peut déterminer les limites de son territoire national : « Un État archipel peut tracer des lignes de base archipélagiques droites reliant les points extrêmes des îles les plus éloignées et des récifs découvrant de l'archipel à condition que le tracé de ces lignes de base englobe les îles principales et définisse une zone où le rapport de la superficie des eaux à celle des terres, atolls inclus, soit compris entre 1 à 1 et 9 à 1 ». La CNUDM ne donne par ailleurs aucune précision sur la façon dont doivent être délimités les archipels qui ne sont pas des états. En toute rigueur, ce devrait donc être le régime des îles, prises une à une, qui devrait s'appliquer aux archipels de la mer de Chine du Sud. Ce qui change tout, compte tenu de ce que, si dans les Paracels plusieurs îles peuvent être considérées comme telles, il n'en est pas de même dans les Spratleys. Là, seules quelque dix

⁶ CNUDM, Art 46.a: "État archipel" : un État constitué entièrement par un ou plusieurs archipels et éventuellement d'autres îles »

à quinze peuvent se prêter « à l'habitation humaine ou à une vie économique propre », tel que cela se déduit du troisième paragraphe de l'article 121, « régime des îles », de la CNUDM : « Les rochers qui ne se prêtent pas à l'habitation humaine ou à une vie économique propre, n'ont pas de zone économique exclusive ni de plateau continental ». Dès lors, la façon dont les eaux territoriales pourraient se déterminer à partir des élévations pouvant être considérées comme des îles authentiques dans les Paracels et dans les Spratleys ne permettraient certainement pas de couvrir 80% de la superficie de la mer de Chine du Sud comme prétendent le faire les Chinois.

L'application du principe de délimitation des archipels que ceux-ci revendiquent selon le régime réservé aux « états archipels », les Chinois la pratiquent depuis 1995. C'est en effet le 15 mai 1995 qu'ils déclarent des lignes de base archipélagiques droites autour des îles Paracels. Pour l'heure, ils ne l'ont pas encore fait autour des îles Spratleys, ni de Zhongsha qundao, archipel constitué d'un assemblage tout à fait artificiel des récifs de Scarborough, du haut-fond de Truro et du banc Macclesfield. Mais délimiter ces deux derniers archipels

selon le principe des lignes de base archipélagiques droites, ce qui n'est que virtuel pour l'heure, reste bien une réelle intention chinoise. Pour les Spratleys cela se décline de la note verbale N° CML/08/2011 adressée par le gouvernement chinois à l'ONU le 14 avril 2011, selon laquelle l'archipel des « Nansha⁷ a pleinement droit à une mer territoriale, une zone économique exclusive et un plateau continental »⁸. Quant à Zhongsha qundao, si l'intention n'apparaît pas aussi évidente, elle apparaît clairement au travers d'un écrit du professeur Zou Keyuan publié à l'été 1999 dans *Boundary and Security Bulletin*⁹.

Notons enfin que lorsque les Chinois parlent de Zhongsha qundao, la presse internationale traduit le terme par banc Macclesfield, ce qui est réducteur par rapport au concept chinois, et par voie de conséquence trompeur à l'égard d'un regard international loin d'être avisé de l'ambition chinoise sur ce secteur. Si l'opinion publique internationale entend parfois parler des démêlés vigoureux entre la Chine et les Philippines à propos de Scarborough, cette même opinion ne fait jamais le lien avec le banc Macclesfield et encore moins avec Truro. Enfin ce qui ajoute au

caractère factice de Zhongsha qundao est qu'il ne présente aucune unité morphologique puisque le haut-fond de Truro et le banc Macclesfield sont séparés par un abysse de 4 000 mètres. C'est ainsi que, en opérant une telle délimitation inappropriée des archipels qu'elles revendiquent, la Chine détermine autour de ces derniers des eaux territoriales qui couvrent un espace nettement supérieur à celui qui pourrait exister si c'était le régime des îles qui était appliqué. C'est la raison pour laquelle, et pour simplifier, elle engerbe les trois archipels revendiqués à l'intérieur d'un vague tracé en neuf traits qui en fin de compte couvre quasiment toute la mer de Chine du sud, ne laissant à peine aux autres riverains que leurs seules eaux territoriales. Ce tracé en neuf traits est alors défini comme la ligne médiane qui partage équitablement la mer entre les territoires insulaires et maritimes chinois et les autres états côtiers¹⁰.

Les prétentions chinoises à mer territoriale en mer de Chine du Sud

Si les Chinois ont laissé longtemps planer le doute sur ce que représentait l'espace inclus dans le tracé en neuf traits, espace que par dérision les autres états riverains

⁷ Spratleys en chinois

⁸ Les Nations-Unies, [En ligne] http://un.org/depts/locs/clcs_new/submissions_files/mysvnm33_09/chn_2011_re_phl_e.pdf (Page consultée le 16 septembre 2016).

⁹ Zou Keyuan, “Scarborough reef: a new flashpoint in sino-philippine relations?”, International Boundaries Research Unit, *Boundary and Security Bulletin* 7, no 2, (Summer 1999): 71-81.

¹⁰ XU Sen'an, “The Connotation of the 9-Dotted Line on the Chinese Map of the South China Sea” in ZHONG Tianxiang, ed., *Paper Selections of the Seminar on “The South China Sea in the 21st Century: Problems and Perspective”*, Hainan Research Center of the South China Sea, 2000.

appellent la « *langue de buffle* », le choix de la dénomination se situe aujourd’hui entre mer historique et mer territoriale. Mer historique : la prétention n’est en aucun cas recevable sur le plan du droit maritime international. Seules certaines baies peuvent être considérées comme historiques. Encore faut-il qu’il y ait acquiescement de la part des états voisins, voire de la communauté internationale, pour que le caractère « historique » soit reconnu au profit du pays qui sollicite une telle reconnaissance pour la baie qui baigne sa côte.

Quant à en faire une mer territoriale, nous ne sommes plus très loin du compte. En effet, le 11 janvier 2013, sinomap press, organe officiel de presse chinoise, a publié une carte sur laquelle le tracé en neuf traits est complété par un dixième trait. Lorsque six mois après le Japon et les Philippines protestent contre cette publication, Manille, qui a décrypté les textes qui accompagnent la carte, appelle l’attention sur le fait que ce tracé en dix traits est présenté comme représentant les « frontières nationales » chinoises. Bien que ce nouveau tracé n’ait pour l’heure aucune valeur de revendication officielle parce que la carte n’a pas encore été présentée en accompagnement d’un document officiel établissant la

prétention, il aggrave manifestement la revendication globale. En effet, à supposer que par un silence tacite la communauté internationale en vienne à accepter un tel état de fait indirectement imposé par les Chinois, Pékin pourrait non plus seulement prétendre à des droits souverains sur la « *langue de buffle* » mais à souveraineté pleine et entière. Il en résulte que tous les usagers non chinois de la mer de Chine du Sud, que ce soit dans l’espace maritime ou dans l’espace aérien, se trouvent dès aujourd’hui placés face à un risque potentiel de violation du droit international sur la liberté de la navigation en mer et dans l’air. Et cela parce que vient s’ajouter une seconde interprétation abusive du droit de la mer par la Chine en ce sens que, pour traverser sa mer territoriale, Pékin n’accorde le droit de passage inoffensif à tout navire, de commerce comme de guerre, que si les armateurs ou les états concernés en présentent auparavant la demande d’autorisation. Or en agissant ainsi, de même que d’autres pays d’ailleurs le font, tels que le Vietnam, la Malaisie ou l’Indonésie, la Chine contrevient aux articles 17 et suivants de la CNUDM, par lesquels est instauré le droit de passage inoffensif dans les eaux territoriales d’autres états¹¹, soit dans l’espace des douze milles marins qui s’étendent au-delà des lignes de base droites qui dessinent

les côtes. Or si l’on en revient au tracé en neuf/dix traits et au fait que ce tracé entend représenter les frontières nationales chinoises, l’on s’aperçoit que la Chine met tout en œuvre pour faire admettre que la « *langue de buffle* » est sa mer territoriale. A cette fin la voici qui, par touches successives, fait progresser le statut de l’entité administrative des trois bancs (Sansha en chinois). Cette entité rassemble les trois archipels revendiqués : Paracels (Xisha ou banc de l’ouest), Spratleys (Nansha ou banc du sud) et Zhongsha (banc du milieu). L’idée est ancienne puisque l’équipe de Mao Zedong l’avait déjà envisagée en son temps. Mais depuis 2007 la Chine tend de plus en plus à donner un tour concret à l’idée. C’est ainsi que le 19 novembre 2007, elle crée le district des Sansha et en fait une subdivision de la province de Hainan, la grande île au sud de la Chine. Le 21 juin 2012 les Sansha sont élevées à un rang équivalent à celui de sous-préfecture, et leur chef-lieu est implanté dans les Paracels, sur l’île Boisée (Woody island en anglais, Yongxing en chinois). Enfin le 29 novembre 2012, elle annonce que des patrouilles maritimes pourront inspecter tout navire étranger pénétrant illégalement dans les eaux territoriales de la province de Hainan et que la décision entrera en vigueur le 1er janvier 2013.

¹¹ Article 17 de la CNUDM : «Sous réserve de la Convention, les navires de tous les États, côtiers ou sans littoral, jouissent du droit de passage inoffensif dans la mer territoriale » sachant que les autres articles modulent ces dispositions en prenant en considération les événements qui peuvent soit renforcer, soit restreindre le droit.

Par cette annonce la Chine joue une nouvelle fois sur une ambiguïté qui ne peut manquer de tromper une observation internationale superficielle. La communauté jugera en effet que puisqu'il s'agit des eaux territoriales de l'île de Hainan, elle risque de comprendre qu'il ne s'agit que des eaux autour de l'île. Dans ce cas cela donnerait effectivement toute légitimité à la décision chinoise. Or il ne s'agit pas de cela. En effet, puisque la sous-préfecture des Sansha est une subdivision de la province de Hainan, les eaux territoriales de la province de Hainan ne peuvent être autres que celles de la « *langue de buffle* ». Cette interprétation conforte indéniablement la prétention affichée par le biais de la publication du tracé en dix traits. Si la presse internationale ne parle plus de ce tracé en dix traits, en revanche il est très bien pris en compte par les autorités chinoises. Il suffit pour s'en rendre compte de visiter le site internet de l'Administration de la sécurité maritime chinoise¹².

Les compagnies maritimes européennes concernées

Il résulte de tout ce qui précède que tout navire étranger, commercial comme militaire, qui traversera la « *langue de buffle* » sans autorisation préalable pourra être considéré comme entrant illégalement dans les eaux territoriales de la Chine et sera susceptible d'être soumis au

contrôle de sa police maritime. Ce que d'ailleurs, avant même la nouveauté du tracé en dix traits, Pékin avait, authentique acte d'usurpation de droits souverains, déjà commencé à entreprendre. Pour ce faire, les modes opératoires se situent entre souplesse et manifestation de puissance selon les besoins : souplesse avec les secours en mer, manifestation de puissance par un déploiement massif de forces de police maritime dont il faut relever qu'il s'agit de moyens civils et non pas militaires. En n'engageant pas sa marine militaire sur zone, la Chine se réserve ainsi la faculté de mettre en tort une partie adverse qui, pour protéger ses droits, pourrait utiliser des moyens militaires contre des moyens civils chinois de police. Bien qu'au plan du droit à souveraineté sur le site de l'incident ce serait la Chine qui serait en tort, la faute en incomberait toutefois à l'état défenseur du simple fait qu'il aurait utilisé un moyen militaire contre un moyen civil.

En 2012, Pékin a en ce sens accentué son action, de manière tout à fait bénigne, ses unités de police maritime venant à la rencontre des bâtiments de commerce en traversée pour les saluer et leur poser de banales questions sur leur provenance, leur destination, mais sans tenter de procéder à des inspections de bord. En agissant ainsi, la Chine entendait

manifestement marquer ce qu'elle considère être son territoire. Au passage du détroit de Malacca les commandants de navires étaient avisés de ce risque par les autorités du Centre international de renseignement maritime (Information Fusion Centre/IFC) implanté à Singapour. Il leur était en outre recommandé de ne pas opposer de difficultés mais plutôt d'obtempérer afin de ne pas générer de stériles disputes de principe. Mais ce type d'action visait manifestement à forcer une reconnaissance implicite internationale de la souveraineté chinoise sur la mer de Chine du Sud. Depuis 2013 la Chine a cessé ce genre d'opération mais maintient une très forte présence étatique dans toute la « *langue de buffle* ». A cette fin, Pékin met à la mer une multitude de moyens de police maritime dont les commandements sont en partie en cours de regroupement. Il s'agit des garde-côtes, de l'Agence de surveillance maritime, de l'Administration de sécurité maritime, du Commandement de la surveillance des pêches et de l'Administration générale des douanes. Les capacités opérationnelles mises en œuvre font en outre l'objet d'un très important programme, tant de modernisation des unités en service que d'accroissement du parc.

¹² Maritime Safety Administration of the People's Republic of China, [En ligne] <http://en.msa.gov.cn/index.php?m=search> (Page consultée le 18 septembre 2016).

Ces opérations d'un exercice usurpé de l'action de l'état en mer¹³ représentent ainsi pour la Chine un moyen de renforcer ses prétentions sur le bassin contre les intérêts des autres riverains. C'est aussi un moyen biaisé de tenter de faire reconnaître implicitement sa souveraineté par la communauté internationale en vertu, sur le plan du droit, de la règle du consentement par le silence.

En raison de tout cela les compagnies maritimes européennes sont concernées. Pour l'heure, sauf exception, elles n'ont, à notre connaissance, pas encore connu de difficultés avec les autorités de police maritime chinoise. CMA-CGM, Maersk, Euronav, Socatra, Bourbon, Louis Dreyfus armateurs, BW GDF Suez, Gazocéan naviguent toujours sans encombre actuellement en mer de Chine du Sud. En revanche, dans le cadre de sa coopération avec Petrovietnam, le Viking II, bâtiment de recherche sismique de CGG Véritas, a vu, le 9 juin 2011, les câbles de ses antennes acoustiques linéaires volontairement tranchés par un navire chinois alors que les recherches s'effectuaient en zone économique exclusive vietnamienne, sur le block 136/03. Mais le block se situe, selon les prétentions chinoises à l'intérieur du tracé en neuf/dix traits, à l'intérieur de la « *langue de buffle* ».

La menace potentielle chinoise de créer une zone d'identification de défense aérienne (air defense identification zone / ADIZ) au-dessus de la mer de Chine du Sud

A cela s'ajoute la menace chinoise de créer une ADIZ au-dessus de la mer de Chine du Sud, à l'instar de celle installée en mer de Chine de l'Est le 23 novembre 2013. L'objectif serait de réaliser au-dessus de l'espace maritime qu'elle revendique un espace aérien national dès lors qu'elle considère la « *langue de buffle* » comme constituant ses eaux territoriales. En effet la réglementation internationale veut qu'un espace aérien national corresponde à la colonne d'air qui s'élève au-dessus du territoire de l'état concerné à partir de ses eaux territoriales. Or à l'heure actuelle, en mer de Chine du Sud et hors des eaux territoriales continentales des états côtiers, la colonne d'air au-dessus de la mer est partagée sans tenir compte des contentieux maritimes. La responsabilité de la gestion du ciel est ainsi répartie entre les régions d'information en vol (Flight information regions / FIR) de Singapour, de Manille pour les Philippines, d'Ho Chi Minh Ville et de Hanoï pour le Vietnam, de Canton et de Hong Kong pour la Chine, le tout sous le très haut arbitrage et l'entérinement définitif par l'Organisation de l'aviation civile internationale (OACI).

Pour souligner la haute importance de cette question rappelons que l'ADIZ décrétée en mer de Chine de l'Est vise à établir un système d'observation lointaine pour permettre à la Chine de détecter au plus loin tout intrus potentiel dans son espace aérien national. En ce sens la mesure est légitime. De leur côté, le Japon, la Corée du Sud, Taiwan, ont déjà procédé à la mise en place d'une ADIZ destinée à répondre à leurs besoins respectifs de sécurité aérienne. La différence est que dans l'ADIZ ainsi établie, la Chine entend imposer aux aéronefs en transit au-dessus de la mer de Chine de l'Est des procédures de contrôle identiques à celles qu'elle applique aux aéronefs qui pénètrent dans son espace aérien. A ces procédures arbitraires de contrôle sont adjoints des avertissements à l'attention des éventuels contrevenants. En tout état de cause une telle mesure n'est en aucun cas conforme tant au droit aérien international qu'à la liberté de la navigation aérienne internationale. Elle est illégale.

Cela dit, au travers de la création d'une telle ADIZ, qui couvre grossièrement les trois quarts de la mer de Chine de l'Est, l'objectif de la Chine n'est pas tant d'assurer un contrôle aérien serré sur ce qui survole cette mer que d'essayer de renforcer ses prétentions territoriales maritimes face au Japon. En effet lorsque l'on considère la configuration de l'ADIZ

¹³ Police maritime

dessinée l'on s'aperçoit, à quelques légères différences près, que sa forme polygonale coïncide très bien avec les revendications de Pékin sur la mer de Chine de l'Est, celles-ci incluant bien évidemment, les îles Senkaku, objets aujourd'hui de forts tiraillements entre les deux parties. L'éventuelle perspective de la transposition du schéma de l'ADIZ en mer de Chine de l'Est vers la mer de Chine du Sud est de ce fait tout à fait envisageable.

Les États-Unis ont cependant déjà averti fermement la Chine qu'ils n'accepteraient pas de modification du système actuel de partage de l'espace aérien en mer de Chine du Sud comme elle a osé le faire en mer de Chine de l'Est où, par ailleurs, une telle manière de procéder est aussi un moyen d'amener la communauté internationale à accepter implicitement la souveraineté chinoise.

En effet, compte tenu des menaces que contiennent les procédures chinoises imposées pour le franchissement de l'ADIZ, les compagnies aériennes internationales, par mesure de sécurité pour leurs passagers, ont décidé de se plier aux exigences de Pékin. Le résultat s'apparente bien à une prise en otage camouflée des lignes aériennes internationales par la Chine. Ce qui conforte l'idée que le schéma est tout à fait transposable en mer de Chine du Sud. Les compagnies aériennes

européennes, dont Air France, sont donc concernées par cette problématique et par ce risque d'atteinte à leur liberté de navigation.

Conclusion

Ainsi, les Chinois en plusieurs endroits procèdent à une interprétation abusive du droit de la mer pour potentiellement faire valoir une souveraineté non fondée sur la mer de Chine du Sud au détriment des autres états riverains. Si ces états sont en premier chef concernés par les conséquences des méthodes que la Chine utilise progressivement pour faire valoir des droits qui ne sont pas encore reconnus comme fondés, la communauté internationale peut à tout instant en subir les contre coups, parce qu'il peut y avoir menace sur la liberté de la navigation tant maritime qu'aérienne, tant civile que militaire.

En ce sens les compagnies maritimes et aériennes européennes sont elles aussi concernées et leurs états d'appartenance ne peuvent accepter de se contenter de belles promesses chinoises quant à une quelconque garantie pérenne de la liberté de la navigation en mer de Chine du Sud. Et cela tant que la Chine persistera à vouloir faire de cette mer une mer chinoise. La mer de Chine du Sud est une mer internationale et il ne peut en être autrement. S'il est indéniable que derrière les prétentions chinoises se cache un souci de sécurité nationale

avant même de quelconques appétits économiques liés à l'exploitation des richesses de la mer, il ne peut en aucun cas être reconnu à la Chine de s'emparer d'une mer internationale pour construire une partie de sa stratégie de défense. Mais là est une autre question.

Références bibliographiques

Maritime Safety Administration of the People's Republic of China, [En ligne] <http://en.msa.gov.cn/index.php?m=search> (Page consultée le 18 septembre 2016).

Les Nations-Unies, [En ligne] http://un.org/depts/locs/clcs_new/submissions_files/mys-vnm33_09/chn_2011_re_phl_e.pdf (Page consultée le 16 septembre 2016).

Zou Keyuan, "Scarborough reef: a new flash-point in sino-philippine relations?", International Boundaries Research Unit, Boundary and Security Bulletint7, no 2, (Summer 1999): 71-81.

XU Sen'an, "The Connotation of the 9-Dotted Line on the Chinese Map of the South China Sea" in ZHONG Tianxiang, ed., Paper Selections of the Seminar on "The South China Sea in the 21st Century: Problems and Perspective", Hainan Research Center of the South China Sea, 2000.

À propos de l'auteur

Le Général (cr) Daniel Schaeffer a tenu trois postes d'attaché de défense en Asie : Thaïlande, Vietnam et Chine. Il est membre du groupe de réflexion Asie21 et membre du Conseil en stratégie d'entreprise à l'international (Chine, Vietnam).

L'Asie du Sud-Est est-elle le domaine réservé du secteur agroindustriels chinois ?

Éric Mottet^{1,2}

¹ Professeur, Département de géographie, Université du Québec à Montréal (UQAM), Montréal (Québec), Canada

² Directeur adjoint du Conseil québécois d'Études géopolitiques (CQEG)

Mottet.eric@uqam.ca

Résumé : La Chine a réussi au milieu des années 2000 à atteindre l'autosuffisance alimentaire en mobilisant des ressources en terres et en eau pourtant très limitées. Or, la superficie de ces terres arables qui ne cesse de diminuer couplée à la raréfaction des ressources hydriques rend le défi de plus en plus difficile à relever. Dans ce contexte, l'Asie du Sud-Est est devenue une des composantes essentielles de la base internationale d'approvisionnement agricole que construit la Chine depuis une dizaine d'années. De par leur proximité géographique, culturelle et économique, les pays de la région connaissent une production agricole au bénéfice de la Chine et son industrie agroalimentaire. La République populaire entend ainsi construire et consolider un « espace vital » régional garantissant un approvisionnement actuel et futur en produits agricoles.

Summary: In the mid-20th century, China managed to reach food self-sufficiency by mobilising land and water resources though they were in very limited supply. Today the surface area of cultivable land keeps decreasing while water resources grow scarce, making the challenge more and more difficult to take up. Under the circumstances, Southeast Asia has become one of the major components of the international agricultural supply base China has been building up in the last ten years or so. Because of their geographical, cultural and economic proximity, the area's countries' agricultural production benefits China and its food industry. The People's Republic thus intends to build and reinforce a regional vital space guaranteeing a present and future agricultural supply.

Mots-clés : Géoéconomie, Asie du Sud-Est, Chine, stratégie agroindustrielle

Keywords: Geoeconomy, Southeast Asia, China, Agro-industrial Strategies

Depuis le début des années 2000, il ne se passe pas une semaine sans que la presse locale ne s'inquiète d'un possible danger d'une perte de souveraineté – au point de ne pouvoir subvenir à leurs besoins alimentaires – en relayant les pratiques d'accaparement (land-grabbing) de la terre par des intérêts chinois. Il est vrai qu'en Chine, qui mobilise des ressources en terres et en eau très limitées, l'autosuffisance alimentaire et l'accès aux ressources ont toujours été considérés comme la clé de la stabilité sociale, politique et économique du pays.

Or, la superficie de ces terres qui ne cesse de diminuer couplée à la raréfaction des ressources hydriques rend le défi de plus en plus difficile à relever. Afin de contourner ce problème structurel, Beijing n'a d'autre choix que de faire appel à une « stratégie de sortie » qui mobilise les terres et les ressources hydriques d'autres pays. Les destinations privilégiées par les investisseurs se trouvent dans l'environnement régional direct de la Chine, particulièrement en Asie du Sud-Est.

Ainsi, les investissements grandissants du secteur agroindustriel chinois sur la scène internationale, qui ne font

désormais plus l'objet du moindre doute, se doublent en Asie du Sud-Est d'une proximité géographique, culturelle et économique. Avec l'ouverture économique progressive des années 2000, les accords bilatéraux portant sur le développement et l'exploitation des terres se sont multipliés et les pays d'Asie du Sud-Est sont désormais considérés par la Chine, et ses acteurs des secteurs agroindustriel (notamment pour le bois), comme un espace pertinent pour construire une stratégie sectorielle. Cette option repose sur plusieurs constats :

(1) Il existe de fortes complémentarités entre les pays de la région et la Chine, cette dernière s'intéressant à l'Asie du Sud-Est pour ce qu'elle n'a pas, ou plus en quantité suffisante, chez elle, c'est-à-dire des terres agricoles disponibles sur de grandes superficies et des ressources hydriques abondantes ;

(2) Dans la plupart des pays, l'État contrôle une grande partie du foncier agricole et peut facilement offrir des concessions aux acteurs chinois, qu'ils soient publics ou privés ;

(3) La diaspora présente en Asie du Sud-Est, la plus importante diaspora chinoise du monde (32 millions), est un formidable relais pour Beijing dans la perspective de mise en place d'un secteur agroindustriel au bénéfice de la Chine ;

(4) Les pays de la région saisissent toutes les opportunités historiques pour fonder les bases d'un développement économique national dans un contexte international marqué par la hausse de la demande de développement et de location de terres agricoles. Les cibles privilégiées par les sociétés chinoises (y compris celles basées à Hong Kong) sont l'Indonésie, les Philippines, le Laos et le Cambodge.

Au total, même si les bases de données disponibles ne permettent pas de mesurer l'ampleur exacte de la stratégie agroindustrielle chinoise (comprend les cultures non alimentaires comme l'hévéa, le teck, l'acacia, l'eucalyptus et le pin) en Asie du Sud-Est, particulièrement en Birmanie, le projet Land Matrix (base de données qui enregistre les transactions foncières, généralement relevées dans les médias ou sur Internet) identifie 75 investissements réalisés ou prévus depuis 2000 par des entreprises chinoises et représentant au total 1,52 million d'hectares, soit 54 % des investissements agricoles chinois à l'échelle planétaire (2,78 millions d'hectares).

En Indonésie, les entreprises agroalimentaires comme ZTE Corp et Tianjin Julong Group contrôlent près de 89 000 hectares de terres arables sur l'île de Kalimatan. ZTE Corp, la plus grande entreprise de télécommunications de Chine, a acquis 65 000 hectares de plantations de palmiers à huile (elle a également conclu un contrat avec le gouvernement laotien pour produire du manioc sur une superficie de 50 000 hectares). Quant à Tianjin Julong Group, l'un des leaders chinois du secteur de l'huile de palme, il exploite 24 000 hectares depuis 2006. Aux Philippines, la China's Jilin Fuhua Agricultural Science and Technology Development Co. Ltd., cultive du maïs (350 hectares) et a maintes fois demandé sans succès aux autorités centrales de signer un contrat portant sur un million d'hectares supplémentaires pour y cultiver du riz, du maïs et du sorgho. Trois autres compagnies chinoises s'apprêtent à exploiter 67 000 hectares sur le territoire philippin afin d'y produire du manioc (ADGZAR) et de la canne à sucre (China CAMC, GCO).

Le Laos, de par sa proximité géographique (505 kilomètres de frontière avec la province du Yunnan) et politique (État communiste), accueille plusieurs projets agroalimentaires chinois sur environ 200 000 hectares : manioc, riz (Yunnan State Farms Group, Yunnan Power Biological Product Co., Indo-China Group) et diverses

céréales (ville de Chongqing), cultivés ou en passe de l'être. Enfin, au Cambodge les investisseurs chinois sont également très actifs. Cette sécurisation des approvisionnements en produits alimentaires porte sur une grande variété de denrées. La production de manioc, de cacahuète, de noix de cajou, de maïs, de riz, de soja, de haricot, de mangue et de canne à sucre est d'ores et déjà programmée sur une superficie de près de 100 000 hectares.

Outre la location ou l'obtention de concessions d'exploitation de longue durée, qui s'inscrivent dans le cadre de l'aide chinoise aux pays, les investisseurs chinois cherchent également à mettre en place des dispositifs d'intégration associant les agriculteurs locaux, encourageant le développement d'une agriculture commerciale génératrice de revenus pour les paysans. En Asie du Sud-Est, la stratégie chinoise de sécurisation alimentaire est plus complexe et plus subtile que ce qu'évoquent les critiques les plus courantes, comme la mise en péril des équilibres agricoles et alimentaires locaux, la mainmise sur les ressources foncières ou la marginalisation des agriculteurs locaux.

Sans conteste, l'Asie du Sud-Est est devenue une composante essentielle de la base internationale d'approvisionnement agricole que construit la Chine depuis une dizaine d'années. De par leur proximité géographique, culturelle et

économique, les pays de la région connaissent une production agricole au bénéfice de la Chine et son industrie agroindustrielle. La République populaire entend ainsi construire et consolider un « espace vital » régional garantissant un approvisionnement actuel et futur en produits agricoles. Au-delà d'une stratégie agricole active permettant la sécurisation alimentaire et l'accès aux ressources, les exportations vers la Chine et organisées par les entreprises délocalisées résultent d'accords passés entre producteurs et partenaires chinois (échanges intra firmes), protégeant progressivement le secteur

agroindustriel chinois des aléas du commerce et des crises mondiales.

Ceci étant dit, en Asie du Sud-Est l'accaparement des terres n'est pas l'affaire des seuls chinois. Avec un total de 2,8 millions d'hectares de terres (153 projets réalisés ou prévus depuis 2000), les premiers investisseurs dans la région sont bel et bien les pays d'Asie du Sud-Est eux-mêmes (Malaisie, Singapour, Thaïlande et Vietnam), relativisant du même coup un sentiment de perte de souveraineté régionale au profit de la Chine.

À propos de l'auteur

Eric Mottet est professeur au département de géographie de l'Université du Québec à Montréal. Ses recherches portent notamment sur la géopolitique de l'Asie du Sud-Est et de l'Est, plus particulièrement sur les ressources naturelles, énergétiques et stratégiques. À ce titre, il est chercheur associé au Groupe d'études et de recherche sur l'Asie contemporaine (GÉRAC) de l'Institut des hautes études internationales (HEI) et à l'Institut de recherche sur l'Asie du Sud-Est contemporaine (IRASEC).

FIGURE 1

L'Indonésie, premier producteur d'huile de palme, est devenu au fil des ans un partenaire important pour la Chine. Ici, sur la photo, l'usine de l'entreprise Musim Mas (Singapour), sur l'île de Kalimantan, en Indonésie.



Source: Image prise par Rinawati Eko pour IPOP, « A partnership for Sustainable Palm Oil », [En ligne]

<http://www.palmoilpledge.id/en/2015/11/the-indonesian-cost-of-chinese-palm-oil> (Page consultée le 18 septembre 2016).

Changements climatiques et conflits sur l'eau : menaces sur le château d'eau de l'Asie ? Genève d'un mythe sur l'Himalaya

Frédéric Lasserre ^{1,2}

¹ Professeur titulaire, Département de géographie, Université Laval, Québec (Québec), Canada

² Directeur du Conseil québécois d'Études géopolitiques (CQEG)

Frederic.Lasserre@ggr.ulaval.ca

Résumé : À la faveur des changements climatiques et des projets chinois de barrages sur les fleuves tibétains et himalayens, il s'est développé l'idée que l'Himalaya constitue le château d'eau de l'Asie, Himalaya dont la disparition des glaciers constituerait de fait une grave menace pour la sécurité de la région. En réalité, le continent dépend peu de la fonte des glaces et des neiges pour son eau.

Summary: In the context of climate change et Chinese dam projects on Tibetan rivers, the idea spread out that the Himalaya constituted the water tower for Asia. The projected vanishing of glaciers would therefore bring a serious threat to Asian security. In fact, the continent is little dependent on melt water for its water supply.

Mots-clés : Himalaya, eau, glaciers, sécurité, changement climatique

Keywords: Himalaya, water, glaciers, security, climate change

Dans le son rapport de 2007, le GIEC avait indiqué que les glaciers himalayens disparaîtraient avant 2035 (GIEC 2007 :493). Si cette erreur a depuis été reconnue et corrigée, elle a contribué à alimenter la double thèse du rôle stratégique des fleuves himalayens dans la sécurité hydraulique de nombreux pays asiatiques, et l'imminence de très vives tensions liées à la disparition de ces fleuves dans un contexte de changements climatiques. Avec la fonte des glaciers et la diminution du couvert

de neige, ce serait les sources, et donc l'essentiel du débit de fleuves comme l'Indus, le Gange, le Brahmapoutre, la Salouen, l'Irrawaddy, le Mékong, le Yangze, le Huanghe (Fleuve jaune), le Syr et l'Amou Daria qui disparaîtraient, à tout le moins verraien leur débit considérablement réduit, provoquant des désastres économiques et environnementaux à la mesure de la dépendance des sociétés que ces fleuves traversent envers leurs flots.

Barnett et al. (2005) affirme ainsi que l'Himalaya et ses glaciers constituent une région-source fondamentale pour l'approvisionnement en eau: les glaces seraient à l'origine de près de 70% du débit estival du Gange et 50 à 60% du débit des autres fleuves de la région, mais l'auteur n'explique pas ses sources. Les médias se sont fait l'écho de ces prédictions alarmistes: « Une fois que les glaciers auront fondu, le Gange, le Brahmapoutre et l'Indus ne seront plus alimentés. Or, 80% des ressources en eau du Gange, par exemple, proviennent de la fonte des glaciers » (Bouissou 2007). « La fonte des glaciers libère de manière saisonnière de l'eau de fonte dans

les affluents de l'Indus, du Gange et du Brahmapoutre, et l'eau de fonte des glaciers contribue à près de 45% du débit total des fleuves » (Hasnain 2009). « L'Indus... est considéré comme un des 10 fleuves les plus menacés parce que les glaciers en déclin lui fournissent 70 à 80% de son débit » (Jowit 2008). Là encore cependant, les auteurs ne fournissent aucune étude à l'appui de leurs évaluations. Roy (2007) s'inquiète davantage, soulignant que des experts craignent la « fonte des glaciers dans l'Himalaya ou dans les Andes, qui pourrait provoquer des conflits et des migrations massives ». Plus modéré, le magazine français le Point souligne que l'Indus, le Gange, le Brahmapoutre, le Yangtze et le fleuve Jaune sont susceptibles d'être touchés par le stress hydrique dans les prochaines décennies, avec des conséquences potentielles pour 1,3 milliard d'habitants (Le Point 2011).

1. Quel raisonnement derrière l'idée du château d'eau asiatique?

Derrière ces inquiétudes se trouve une double observation: oui, les glaciers himalayens fondent, même si leur rythme de retrait est beaucoup plus modéré que ce que le

GIEC avait clairement fait une erreur en 2007. Et oui, bon nombre de ces fleuves asiatiques trouvent leur source dans l'Himalaya ou les massifs montagneux associés. Plusieurs chercheurs, et pas seulement des médias, se sont fait l'écho de l'idée qu'une partie significative du débit de ces grands fleuves asiatiques, cascadiant depuis les cimes himalayennes, devaient voir leur débit dépendre en bonne partie d'un régime nivo-glaciaire, c'est-à-dire de la fonte des neiges et des glaces au printemps et en été. Implicitement, la disparition progressive des glaciers et la diminution des volumes de neige entraîneront une baisse du débit des fleuves, en particulier pendant la saison sèche.

Ainsi, Wirsing et al (2013) rapportent qu'entre 15% et 30% du débit de l'Indus vient de la fonte des glaciers de l'ouest de l'Himalaya. Certaines analyses, soulignent-ils, établissent à 66% le débit de l'Indus provenant de la fonte des neiges et des glaces. De même, Yu et al (2013) estiment que 90,3% du débit du bassin supérieur de l'Indus provient directement de la fonte des neiges (71,8%) et des

glaciers (18,5%), et que ce débit constitue par la suite 60% du débit total du fleuve. Webersik (2010) rapporte ainsi la part de la fonte des glaciers dans le débit total des fleuves (tableau 1).

Cette forte dépendance des fleuves envers les neiges et les glaciers provoque une grande vulnérabilité dans le contexte des changements climatiques, augmentant encore l'impact potentiel des politiques d'aménagement de ces fleuves de la part de la Chine. Celle-ci « détient un moyen de pression crucial sur ses voisins en aval, d'autant plus important qu'aucun d'eux n'a suffisamment d'influence sur elle pour la freiner dans ses projets de développement » (Delahaye, 2013: 81). Ainsi, les barrages chinois sur le Mékong ou sur le Brahmapoutre inquiètent vivement les pays d'Asie du Sud-est, l'Inde et le Bangladesh, qui y voient une atteinte à leur sécurité hydraulique et, dans le cas de l'Inde, l'émergence d'une vulnérabilité dans le contexte des relations tendues entre Beijing et New Delhi.

2. Une crainte justifiée ?

Pour autant, ces craintes sont-elles justifiées, tant à propos du levier dont disposerait la Chine en harnachant le cours supérieur de ces fleuves, que de la menace induite par les changements climatiques ?

Certes, la Chine multiplie ses projets de barrages, sur le Mékong comme sur le Brahmapoutre, envisage de détourner une partie de celui-ci vers le Huanghe, mais l'impact des réservoirs sur le débit total du fleuve n'est peut-être pas aussi considérable que les médias ne le disent. Par exemple, la partie chinoise du bassin du Mékong ne fournit que 16% du débit total du fleuve : les impacts sont donc non-négligeables, mais peut-être pas aussi dramatiques que certains analystes ne le prétendent.

Par ailleurs, s'il existe encore une incertitude sur la part réelle des eaux de fonte dans le débit des grands fleuves asiatiques descendant des massifs himalayens, on sait en revanche depuis fort longtemps que l'essentiel de leur débit, à quelques exceptions près, provient essentiellement de la mousson et non des eaux de fonte : leur régime est pluvial et non nivo-glaciaire, sauf dans la partie montagneuse du bassin versant bien entendu. Pardé, au sujet du Brahmapoutre, du Gange et de l'Indus, relevait déjà que « plus les rivières s'écartent de l'Himalaya et plus la mousson devient le facteur principal, au détriment des

Tableau 1

Part de la fonte des glaciers dans le débit total des fleuves, en pourcentage (%)

Indus	Gange	Brah-mapoutre	Irrawaddy	Salouen	Mékong	Yangze	Huanghe	Tarim
44,8	9,1	12,3	Faible	8,8	6,6	18,5	1,3	40,2

Source: Webersik, 2010 : 45

phénomènes « montagneux » (1940 :197). Delahaye rappelle elle aussi que « ces fleuves tirent à 90% leur approvisionnement en eau de la mousson d'été tandis que la fonte des glaciers alimente les 10% restant en hiver », en saison sèche (Delahaye, 2013: 81).

Ainsi, il faut faire attention à ce dont parlent les études : de quelle partie du bassin parle-t-on ? Si Wirsing (2013) ou Yu (2013) ont chiffré la part du débit de fonte dans le module (débit moyen annuel) total, la plupart des auteurs évaluent la part du débit dans le bassin supérieur. C'est là souvent qu'on trouve une erreur de méthode répandue dans certaines études ou dans les médias : la part de tel ou tel facteur dans le débit d'un fleuve n'a de sens que pour le module (débit total moyen), ou alors tel que mesuré à un endroit spécifique, or souvent ni l'une ou l'autre des méthodes n'est précisée. Plus précis, Bookhagen et Burbank (2010) rapportent que le débit en saison sèche, avant le déclenchement de la mousson et au début de celle-ci, comprend une part importante imputable aux eaux de fonte, de l'ordre de 30 à 60% du débit dans les parties himalayennes des bassins versants. Ils précisent que dans le bassin supérieur de l'Indus (jusqu'au piémont), 65,7% du débit du fleuve est alimenté par les eaux de fonte ; le chiffre est de 22,7% pour le haut Gange, de 43,4% pour la haute Chenab. En moyenne, la contribution des eaux de fonte est

de 30,4% dans les bassins versants étudiés : c'est beaucoup, mais cela concerne la partie montagneuse du bassin. On ne peut rien en déduire sur l'ensemble du bassin versant en dehors de la zone montagneuse. De même, Muhammed et al (2004) précisent que leur mesure est effectuée au niveau du barrage de Tarbela (dans le piedmont, au nord du Pakistan).

Ils soulignent une contribution significative des eaux de fonte des glaciers (30%) et des eaux de fonte des neiges (sans qu'on sache trop si les deux sont combinées), en ce point précis du cours du fleuve. La part de la contribution des eaux de fonte va en décroissant au fur et à mesure qu'on descend le cours du fleuve et que son débit se grossit des

affluents de plaine et des eaux de pluie. Inman (2010) estime que de 10 à 20 % du débit de la saison sèche provient des glaciers au total, ce qui implique une part globale encore plus faible sur toute l'année. Les pluies de mousson estivales sont tellement intenses que, par exemple, dans le golfe du Bengale, à l'embouchure du Gange, les glaciers ne contribuent en moyenne qu'à moins de 1 % du volume total d'eau écoulée (Wagnon et al 2008). Savoskul et Smakhtin (2013) ont tenté une nouvelle analyse sur les fleuves asiatiques. Leurs résultats sont ventilés aux tableaux 2 et 3.

Que ressort-il de ces chiffres, qui concordent avec les analyses régionales évoquées précédemment ?

Tableau 2

Eau de fonte des glaciers, contribution au module, en pourcentage (%)

Indus	Gange	Brahmapoutre	Amu Darya	Syr Darya	Mékong
15	3	2	23	8	0,1

Source: Savoskul et smakhtin (2013: 23)

Tableau 3

Eau de fonte des neiges, contribution au module, en pourcentage (%)

Indus	Gange	Brahmapoutre	Amu Darya	Syr Darya	Mékong
16	1	2	42	50	0,3

Source: Savoskul et smakhtin (2013: 25)

Dans les bassins supérieurs, il est certain que l'essentiel du débit provient de la fonte des neiges et des glaces. Avec la fonte des glaciers, le débit va augmenter à court terme, pour diminuer de manière irréversible à long terme, avec des débits d'étiages en été qui pourront être très faibles, avec donc potentiellement des impacts régionaux sensibles. Les conditions climatiques sont très différentes d'un bout à l'autre de la chaîne himalayenne.

Au sud-est, le rôle de la mousson asiatique prédomine. Il pleut tellement en été que les fleuves se rechargent presque uniquement par le ruissellement de la pluie sur les bassins. Dans ces régions, les glaciers ne contribuent que très peu aux ressources en eau, et ce, d'autant moins qu'ils sont éloignés de la région considérée. « Même à Rishikesh, ville indienne pourtant située à 330 mètres d'altitude, au pied sud de la chaîne, l'eau fournie par les glaciers ne représente en moyenne annuelle qu'entre 4 % et 8 % des ressources disponibles » (Wagnon et al 2008).

À l'opposé, au nord-ouest, au nord de l'Inde et au Pakistan, la mousson se fait peu sentir. Les cumuls de précipitations n'excèdent bien souvent pas les 300 mm/an. C'est, par exemple, le cas des hautes vallées de l'Indus.

L'été, seule l'eau libérée par la fonte des glaciers permet de soutenir le débit du fleuve jusqu'à son entrée dans la plaine. C'est elle qui approvisionne la population locale pour ses besoins domestiques, agricoles, ou encore énergétiques (Wagnon et al 2008).

Par ailleurs, en changeant d'échelle et en considérant l'ensemble des bassins versants, le portrait est bien différent. Dans l'ensemble du bassin de l'Indus, on note une certaine vulnérabilité à l'endroit des eaux de fonte, puisque celles-ci seraient à l'origine de 31% du module. Mais sur le Gange et le Brahmapoutre, cette contribution descendrait à 4%, voire à 0,4% sur le Mékong, totalement indépendant des eaux de fonte des contreforts himalayens donc. Cela ne veut pas dire que la diminution des débits n'occasionnerait pas des difficultés en saison sèche (octobre-mai), où les populations devraient composer sans doute (dépendamment de l'évolution de la répartition pluies/neiges en zone de montagne) avec une baisse du débit arrivant en plaine... En revanche, isolés des influences de la mousson, le Syr Darya et l'Amou Darya présentent une très forte dépendance envers les eaux de fonte de la chaîne des Tian Shan.

Conclusion

Si les changements climatiques vont certainement induire des altérations dans les régimes de précipitation et d'évapotranspiration, aggravant les conditions hydrauliques dans plusieurs régions, leur impact dans la région himalayenne, pour être réel, n'en est pas pour autant dramatique : les glaciers fondent mais ne disparaîtront pas en 2035 ; et la contribution des eaux de fonte au débit des grands fleuves asiatiques est, à quelques exceptions près, assez modérée. C'est fondamentalement la mousson qui alimente le débit de la plupart des fleuves sud-asiatiques.

Cette double idée d'une Asie de plus en plus assoiffée par les changements climatiques et menacée par les barrages que pourrait construire la Chine sur le cours supérieur de ces grands fleuves, relève donc davantage de la catastrophe-fiction que de scénarios probables. En revanche, que les projets d'aménagement chinois sur ces fleuves, Brahmapoutre, Salouen, Mékong, Irtych, suscitent méfiance, peur et anxiété chez les voisins de la Chine, voilà qui ne facilitera pas les relations apaisées entre eux.

Références bibliographiques

- Anders, A. M., et al. (2006), Spatial patterns of precipitation and topography in the Himalaya, *Spec. Pap. Geol. Soc. Am.*, 398, 39–53.
- Bookhagen, B., and D. W. Burbank (2006), Topography, relief, and TRMM-derived rainfall variations along the Himalaya, *Geophys. Res. Lett.*, 33, L08405, doi:10.1029/2006GL026037
- Barnett, T.P.; Adam, J.C.; Lettenmaier, D.P. (2005). Potential impacts of a warming climate on water availability in snow-dominated regions. *Nature* 438: 303-309.
- Bookhagen, B. et D. W. Burbank (2010). Toward a complete Himalayan hydrological budget: Spatiotemporal distribution of snowmelt and rainfall and their impact on river discharge. *Journal of Geophysical Research*, vol. 115, F03019, doi:10.1029/2009JF001426,
- Bouissou, J. (2007). Le réchauffement climatique menace les glaciers de l'Himalaya. *Le Monde*, 24 mai.
- Delahaye, I. (2013). Les eaux de l'Himalaya, un enjeu stratégique pour les pays d'Asie du Sud. *Monde chinois* 2013/1, 33 : 80-90.
- GIEC (2007). *Climate Change 2007: Impacts, Adaptation and Vulnerability*, sous la dir. de Parry, M. L., Canziani, O. F., Palutikof, J. P., van der Linden, P. J. et Hanson, C. E. Cambridge : Cambridge University Press.
- Hasnain, S.I. (2009). Climate change: The tragedy of the Himalayas. *Time*. 14 décembre.
- Inman, M. (2010). Settling the science on Himalayan glaciers. *Nature Reports*, 4(3): 28-30, doi:10.1038/climate.2010.19.
- Jowit, J. (2008). Melting glaciers start countdown to climate chaos. *The Observer/The Guardian*. 16 mars. www.guardian.co.uk/environment/2008/mar/16/glaciers.climatechange (c. le 29 avril 2016).
- Le Point (2011). Des scientifiques confirment la fonte des glaciers de l'Himalaya. 5 décembre, www.lepoint.fr/science/des-scientifiques-confirment-la-fonte-des-gla-ciers-de-l-himalaya-05-12-2011-1403868_25.php, c. le 29 avril 2016.
- Muhammed, A.; B. Stewart ; A.P Mitra ; K. Lal Shrestha ; A. Uddin Ahmed ; A.M. Chowdhury (2004). *Water Resources in South Asia: An Assessment of Climate Change -associated Vulnerabilities and Coping Mechanisms*. Final report, APN project 2004-02-CMY-Muhammed, Asia-Pacific Network for Global Change Research, New Dehli.
- Nellemann, C. (dir.) (2004). *The fall of the water*. Kathmandou : UNEP/GRID Arendal, UICN, ICIMOD.
- Pardé, M. (1940). Quelques notes sur l'hydrologie du Brahmapoutre, du Gange et de l'Indus. *Revue de géographie alpine*, 28(2) : 157-198.
- Roy, V. (2007). Le changement climatique entraînera-t-il une 3ème Guerre mondiale ? *Témoignage*, 12 décembre, www.temoignages.re/developpement/changement-climatique/le-changement-climatique-entraînera-t-il-une-3eme-guerre-mondiale_26600, c. le 29 avril 2016.
- Savoskul, O. S.; Smakhtin, V. (2013). *Glacier systems and seasonal snow cover in six major Asian river basins: hydrological role under changing climate*. Colombo, Sri Lanka: International Water Management Institute (IWMI). 53p. (IWMI Research Report 150). doi:10.5337/2013.204.
- Wagnon Patrick, Arnaud Yves, Chevallier Pierre (2008). La source himalayenne se tarit. Dans Clerget P. (dir.) Spécial : l'eau : réserves, sécheresse, dessalement, nitrates, climat, agronomie, glaciers. *La Recherche* 421, p. 48-53.
- Webersik, C. (2010). *Climate Change and Security: a Gathering Storm of Global Challenges: A Gathering Storm of Global Challenges*. Santa Barbara : Praeger et ABC-CLIO.
- Wirsing, R. ; D. Stoll et C. Jasparro (2013). *International Conflict over Water Resources in Himalayan Asia*. New York : Palgrave McMillan.
- Yu, W. ; Y.-Ch. Yang, A. Savitsky, D. Alford, C. Brown, J. Wescoat, D. Debowicz et S. Robinson (2013). Hydrology and Glaciers in the Upper Indus Basin. Dans Banque mondiale, *The Impacts of Climate Risks on Water and Agriculture*: 57–76, Washington, DC : International Bank for Reconstruction and Development/World Bank.

À propos de l'auteur

Frédéric Lasserre est professeur depuis 2001 au département de géographie de l'Université Laval (Québec), chercheur à l'Institut québécois des Hautes études internationales (HEI) et directeur du Conseil québécois d'Études géopolitiques (CQEG).

Illustrer le territoire québécois dans les manuels d'histoire au secondaire : étude de cas sur le paysage en tant qu'outil de médiation culturelle et ses rapports avec l'espace, le pouvoir et l'identité

Catinca Adriana Stan¹ et Marie-Claude Larouche²

¹ Chargée de cours, Faculté des sciences de l'éducation, Université Laval, Catinca-adriana.stan@dgpc.ulaval.ca

² Professeure agrégée, Département des sciences de l'éducation, Université du Québec à Trois-Rivières, Marie-Claude.Larouche@uqtr.ca

Résumé : Dans le présent article, nous proposons une réflexion sur l'usage du paysage dans trois manuels d'histoire québécois. Nous l'abordons premièrement en considérant le cadre de référence (ou le contexte de production) de ces documents visuels, de nature artistique, scientifique ou médiatique, relatifs à l'architecture. Nous analysons ces trois types de paysages pour discuter des rapports qu'ils entretiennent avec le réel, notamment concernant un certain effet d'authenticité et d'objectivité. Il s'agit alors de considérer le paysage en tant qu'outil de médiation culturelle. Nous poursuivons la réflexion sur l'usage du paysage par une analyse thématique de lieux associés à la ville de Montréal dans les manuels. Ensuite, nous présentons une grille de lecture des documents iconographiques qui pourrait s'appliquer à tout paysage considéré comme document iconographique pour susciter un questionnement productif sur le plan des informations que l'on peut en tirer.

Summary: In this paper, we propose a reflection on the use of the landscape in three Quebec history textbooks. We turn first considering the terms of reference (or the context of production) of these visual documents, produced from an artistic, scientific or mediatic point of view. We analyze these three types of landscapes to discuss their relationship with reality, especially regarding some effect of authenticity and objectivity. It is then to consider the landscape as a tool for cultural mediation. We continue the reflection on the use of the landscape by a thematic analysis of places associated with the city of Montreal in textbooks. Thirdly, we present a reading grid of graphic materials that could be applied to

any landscape considered as graphic material, in order to question it in terms of information that can be learned.

Mots-clés : Représentation du territoire, paysage, manuels scolaires, documents iconographiques, histoire du Québec, nation.

Keywords: Representation of the territory, landscape, textbooks, iconographic documents, Quebec history, nation.

Introduction

Depuis le XIX^e siècle, connu comme le siècle de l'État-nation, l'école est devenue un endroit par excellence de création et de diffusion d'une identité nationale. En quête de légitimité, l'État récemment constitué met en place des cours d'histoire véhiculant un idéal national basé sur « une langue, un peuple, un territoire ». Selon Benedict Anderson (1991), la nation doit être imagée, montrée, exposée, car elle réfère à une communauté extrêmement vaste, le peuple, impossible à appréhender par une expérience directe. À cet égard, le manuel d'histoire devient un outil privilégié, car il propose un récit du passé et des représentations du territoire qui esquisse les contours de la nation. De fait, la nation se trouve investie d'une série de

symboles ou d'attributs qui la rendent reconnaissable et ancrée dans un espace bien circonscrit. En effet, comme l'avance Marie-Charlotte de Koninck (2007), « Territoire et culture sont forcément liés. L'imaginaire façonne le monde, car il constitue cette force active au sein de la culture qui propose des valeurs et des visions que les arts et la littérature transposent en livres, en contes, en images, en musique, en tableaux et en héritage » (*Territoire et construction identitaire*, p. 1).

Dans cet article, nous nous concentrerons sur *les espaces de l'identité*¹⁴ québécoise, tel qu'ils sont présentés dans des manuels d'histoire du secondaire. Nous avons analysé trois collections de manuels, pour la deuxième année du deuxième cycle du secondaire (4^e année), consacrées à une histoire thématique du Québec et du Canada. Nous nous attardons à la représentation de l'espace au moyen de cartes, de peintures paysagères et de photographies, dans le but de comprendre comment on représente et on

¹⁴ Allusion au livre *Les espaces de l'identité*, Québec : PUL, 1997, sous la direction de Laurier Turgeon, Jocelyn Létourneau et Khadiyatoula Fall, qui a comme sujet l'actualisation des identités au Québec.

imagine le territoire québécois, comment on le rend reconnaissable et comment on l'utilise pour favoriser une mémoire partagée. Car nous pensons, à l'instar de Michel de Certeau (1990), que l'espace est un lieu pratiqué, qui permet à ceux qui le regarde de se construire, plus particulièrement ici les élèves, de vivre une expérience les transposant dans un monde d'autrefois. Même si ce monde relève de l'invention jusqu'à un certain point, la représentation du paysage étant elle-même une création, cet effet mémoriel rend l'histoire plus familière, plus concrète, grâce à la médiation que l'image rend possible. Nous pensons alors que les documents visuels que sont les paysages présents au sein des manuels d'histoire ne se limitent pas à accompagner le récit narratif, mais qu'ils constituent en eux-mêmes un discours iconographique qui raconte à sa façon des fragments de l'histoire du Québec.

Dans un premier temps, nous opérons une classification des paysages présents dans les manuels choisis selon trois critères empruntés à François Béguin (1995) : le paysage des artistes, le paysage des géographes et le paysage des architectes. Cela conduit à envisager différents modes de représentation du réel, en fonction du cadre de référence qui

régit la création du document visuel: cadre artistique pour les peintures et les aquarelles, cadre scientifique pour les cartes, plans et photographies aériennes¹⁵, et cadre médiatique pour nombre de vues architecturales représentant le cadre bâti ou plus simplement le milieu de vie. Tout en sachant que le créateur du document visuel poursuit sa propre finalité, en attribuant des valeurs et des significations à l'espace qu'il représente, cette première distinction opérée en fonction du cadre de référence permet de mieux saisir la nature des documents visuels présents au sein des manuels. Elle conduit aussi à appréhender les informations que les concepteurs des manuels souhaitent transmettre. Elle contribue enfin à cerner la représentation du réel qui est proposée et à considérer éventuellement les émotions qu'on cherche à susciter chez celui qui regarde. Dans un deuxième temps, nous faisons une analyse thématique, en fonction de l'endroit représenté, afin de comprendre le poids considérable accordé à certains endroits et la récurrence thématique de certains documents visuels. Pour ce faire, nous appliquons la théorie de la centralité, de Jérôme Monnet (1998; 2000), à des paysages de la ville de Montréal. Nous voyons alors

comment les représentations de cette ville s'enchaînent et s'unissent autour de lieux hautement symboliques par leur importance sociale, économique, politique et culturelle.

Ayant en vue la complexité de types de documents visuels faisant office de paysages dans les manuels et les multiples manières de se rapporter à l'espace réel, dans un troisième temps nous proposons une grille d'analyse des documents iconographiques qui pourrait s'appliquer aux paysages, pour aller, au-delà de l'objet artistique, scientifique ou technique, à l'objet porteur de connaissances. Pour ce faire, nous nous appuyons sur un modèle que nous avons développé dans d'autres recherches (Larouche, 2014), afin de mobiliser ces types de documents dans l'apprentissage de l'histoire.

S'il apparaît tout à fait normal de s'appuyer sur des lithographies ou des peintures pour avoir une représentation d'une époque, il est cependant relativement récent que l'historien s'intéresse à l'image comme document historique à part entière (D'Almeida-Topor, 1995; Haskell, 1995 ; Jadoule, Delwart, Masson, 2002; Stan, 2011). Hors, la peinture de paysage et des scènes de genre, de même que les aquarelles et lithographies ont elles-

¹⁵ Bien que la photographie relève généralement du cadre artistique, nous considérons les photographies aériennes, à l'instar de François Béguin, comme appartenant au cadre scientifique : d'une part, celui qui prend ces photographies est un professionnel qui cherche à documenter une région; de l'autre part, les instruments utilisés pour prendre ces photographies sont très élaborés (satellites, dispositifs installés sur des hélicoptères, etc.). Ces photographies qui alimentent la documentation cartographique sont réalisées à des échelles précises et peuvent servir entre autres à la préparation des cartes.

mêmes assumé longtemps ce rôle d'immortaliser, de représenter la réalité et de la fixer dans le temps. La peinture dite historique, en ce

qu'elle évoque un événement bien antérieur à sa date de création, contribue également à cette représentation paysagère.

Signalons qu'au Canada, la peinture de paysage prend son envol durant le régime britannique (1760-1867), avec la venue d'artistes européens et l'émergence d'artistes dont plusieurs se formeront à l'étranger (Harper, 1966; Reid, 2012; Desrochers, 2011). Incidemment, la plupart des tableaux reproduits dans les manuels se rapportant à cette période sont réalisés par des artistes britanniques. Mais c'est aussi le talon d'Achille des paysages artistiques : dans des aquarelles, on montre ce qu'on souhaite, on opère une sélection des objets du champ visuel, on embellit, on ajoute des couleurs, on cherche à faire plaisir à celui qui regarde la toile, à un moment où les artistes, que ce soit des membres de l'armée ou des gens de métier, bénéficient sous une forme ou une autre du mécénat britannique. Surtout, il arrive de vouloir cacher, de passer sous silence, de détourner le regard¹⁶. Le tableau de Benjamin Beaufoy, *Vue de Québec en 1844*, en est un bon exemple (Fig.1, *Manuel Fresques*, 2008, p. 138¹⁷).

FIGURE 1

Vue de Québec en 1844



Source : B. Beauffoy, *Vue de Québec en 1844*, Musée McCord, collection M19891

FIGURE 2

Voyageurs franchissant une cascade en canot



Source : F.A. Hopkins, *Voyageurs franchissant une cascade en canot* (1869). Bibliothèque et Archives Canada, C-002771, MIKAN 2894967

Créée par un capitaine d'armée en 1839 et dédiée à John Colborne, connu comme Lord Seaton, alors gouverneur général et ancien commandant en chef de l'armée britannique, cette lithographie à laquelle on a ajouté des couleurs

¹⁶ À un degré moindre, on peut faire la même remarque pour l'utilisation de la photographie. Une photographie n'est jamais neutre, fidèle et univoque du réel. Elle est prise (1) selon un certain angle ; (2) selon une certaine intention; (3) ne montre pas tout; (4) grossit les premiers plans et amenuise les arrière-plans.

¹⁷ Nous utilisons des reproductions libres de droits. Nous indiquons là où se trouve l'image dans les manuels et la source de l'image insérée dans le présent texte.

offre à la fois une vue de la ville de Québec et une scène de genre mettant l'accent sur l'harmonie qui règne entre ses habitants¹⁸. En effet,

la co-existence paisible des autorités britanniques incarnées par le soldat au premier plan et les Blancs, possiblement francophones, en

présence des Amérindiens, offre un contraste saisissant avec la récente période mouvementée de 1838-1839 qui a culminé avec la révolte des Patriotes. Dédié à celui qui a dirigé la répression et ordonné les pendaisons, le tableau propose une certaine vision de l'époque avec un parti-pris manifeste.

FIGURE 3

Des canots dans le brouillard, lac Supérieur, 1869



Source : F.A. Hopkins, Des canots dans le brouillard, lac Supérieur (1869). En ligne [<http://chemindeserables.pagesperso-orange.fr/histoire/canotsbrouillardhopkins.jpg>]

FIGURE 4

La Chasse-galerie, 1906



Source : H. Julien, La Chasse-galerie (106). Musée national des beaux-arts du Québec, collection art moderne, 1934.254.

Par ailleurs, il faut préciser, à l'instar de François Béguin, que le paysage artistique joue un rôle de médium par rapport à l'immensité du monde naturel, car il rend possible l'appropriation de dimensions territoriales qui dépassent l'humain. Associé à un récit historique, il permet également l'appropriation d'une époque, celle de la Nouvelle-France, dotée d'une temporalité qui lui est propre. Aujourd'hui, la Nouvelle-France représente l'âge du mythe, le *illo tempore* comme dirait Mircea Eliade (*Le Sacré et le profane*, 1965). Les tableaux sont alors utilisés non pour localiser, concrétiser, illustrer, mais bien pour entretenir ce mythe fondateur de la société québécoise. À titre d'exemple, le tableau *Voyageurs franchissant une cascade en canot* (Fig. 2., Frances Anne Hopkins, 1869, manuel *Fresques*, 2008, p. 164.), permet de voir comment les gens voyageaient à l'époque, sans que soit désigné l'endroit représenté.

Un autre tableau (Fig. 3, manuel *Fresques*, 2008, p. 166.) est encore plus ambigu : *Des canots dans le brouillard, lac Supérieur* (Frances

¹⁸ Nous avons analysé cette peinture selon la grille proposée dans la troisième partie de ce texte.

Anne Hopkins, 1869). Bien que le lieu soit nommé dans le titre, il renvoie à une étendue à perte de vue. Des personnages anonymes qu'on ne peut pas distinguer

renforcent la notion d'exploration d'un vaste espace tout aussi inconnu. Ce qui compte ici c'est le brouillard, le flou, et en cela, le paysage artistique se distingue

nettement du paysage géographique : il intègre les conditions passagères de l'atmosphère (brume, soleil, crépuscule...), d'une façon propre à l'art qui vise « à se saisir d'une réalité éphémère, mais néanmoins entière et exacte » (Béguin, 1995 : 25).

FIGURE 5

Vue de la citadelle et des fortifications du cap Diamant à Québec, vers 1795



Source : J. Peachey. Vue de la citadelle et des fortifications du cap Diamant à Québec, vers 1785. Archives nationales du Canada, Ottawa (C-2029), Wikiméia commons.

FIGURE 6

The expulsion of the Acadians in 1755



Source : H. Beau, La Déportation des Acadiens en 1755. (1900) En ligne [<http://imgc.allpostersimages.com/images/p-473-488-90/15/1504/NYGBD00Z/posters/henri-beau-the-expulsion-of-the-acadians-in-1755-1900.jpg>] Musée Acadien de l'Université de Menton, Canada.

Les manuels analysés reproduisent tous le célèbre tableau d'Henri Julien, *La Chasse-galerie* (Fig. 4, manuel *Repères*, 2008, p. 93.) Ce renvoi à la légende, à l'imaginaire, constitue un pont vers le bagage culturel du sujet et contribue, lui aussi, à forger l'identité de celui qui regarde la peinture. Ces tableaux ont en commun le canot, moyen de transport par excellence au temps de la Nouvelle-France, que les colons français ont emprunté aux Amérindiens. En effet, comme le démontre Laurier Turgeon (1997), l'identité se construit par rapport à l'Autre, et « c'est moins l'objet lui-même que l'acte d'appropriation qui produit la tension interculturelle créatrice d'identité » (*Les espaces de l'identité*, p. 11). La plupart des paysages artistiques intégrés dans les manuels sont réalisés au XIX^e siècle, quand la ville et le développement industriel modifiaient, de façon irréversible, les rapports entre l'homme et la nature. La représentation de la ville, vue de loin, entourée des remparts et repliée sur elle-même (Fig. 5, manuel *Fresques*, 2008, p. 39), où campagne et cité se côtoient dans un environnement sécurisant, est peu à peu remplacée par une vue de

l'intérieur de la ville, où sa position hégémonique ne permet plus de renouer avec la nature dans ses attributs essentiels : le relief, l'eau, la végétation. Un autre horizon apparaît alors et prend une importance de plus en plus croissante jusqu'à nos jours : le ciel. On retrouve fréquemment dans les manuels des tableaux illustrant ce passage graduel de l'éloignement de la nature au profit des aménagements urbains.

Dans l'aquarelle de Peachey, des éléments situés au premier plan (des agriculteurs, une charrue, une clôture) établissent un dialogue avec l'ensemble. Ce jeu d'échelle spatiale se complète par une illusion d'instantanéité d'un fait intemporel ou d'un événement du passé. Le

caractère événementiel est notable dans une toile ayant pour sujet des Acadiens en train de se faire déporter (Fig.6, *Manuel Repères*, 2008, p. 33.). On y voit des soldats britanniques devant un groupe de gens, femmes, hommes et enfants, avec quelques effets personnels, et en arrière-plan, des bateaux amarrés.

Réalisée longtemps après l'événement qu'elle évoque, se rattachant au genre de la peinture historique, cette toile contribue à ce que Bogumil Jewsiewicki Koss (1997) appelle une mise en mémoire. À côté du récit narratif qui présente un événement, ce type de document visuel acquiert une signification historique et symbolique plus profonde, puisqu'il est utilisé preuve

de l'importance que la société a donnée à l'événement au fil du temps.

Le paysage représenté par des géographes

Les géographes cartographient l'espace réel, selon la rigueur de leur discipline qui les oblige, entre autres, à préciser l'échelle et à expliciter dans la légende les éléments représentés. Les vues du territoire réalisées par des géographes affichent une certaine prétention de vérité et d'objectivité. En plus des relevés cartographiques, parmi ces différents témoignages relatifs au territoire se trouvent les photographies prises à l'aide de différents dispositifs techniques comme c'est le cas des photographies panoramiques et des photographies aériennes obliques. Selon le géographe François Béguin, ce type de paysage a permis un nouveau regard sur le milieu, apparemment dépolitisé : on présente des unités naturelles du milieu, qui permettent de relier des éléments comme le relief, l'hydrographie, la végétation, etc. Cependant, dans les manuels analysés, le paysage géographique n'est pas plus neutre que les paysages artistiques, puisque ce sont seulement des *lieux de mémoire* particuliers (Nora, 2011) qui y figurent. À titre d'exemple, une photographie couleur de la Grosse-Île (Fig.7, *manuel Repères*, 2008, p. 43) est accompagnée par le récit de l'immigration irlandaise.

FIGURE 7

La Grosse Île, l'île de la quarantaine



Source : Grosse-Île. En ligne [<http://www.pc.gc.ca/fra/lhn-nhs/qc/grosseile/natcul/natcul5.aspx>]

FIGURE 8

À travers le temps : Le fleuve Saint-Laurent



Une carte exécutée en 1597.



Le transport maritime, aujourd'hui.

Source : Manuel Fresques (2008), p. 157

Dans certains cas, des documents visuels servent à faire une comparaison entre différents points de vue sur le territoire, passé et présent. À titre d'exemple, cette association diachronique d'une carte ancienne et d'une photographie-témoignage montrant le fleuve Saint-Laurent (fig.8), contribue étrangement à créer une certaine illusion quant à la pérennité de la construction politique que fut la « Nova Francia et Canada ». Notre interprétation s'appuie sur l'explication qui accompagne ce document, où l'on insiste sur l'étendue des rives du fleuve Saint-Laurent et la présence humaine continue sur ses rives : Il [le fleuve] est aussi au cœur du développement de la colonie de la Nouvelle-France,

car la population s'installe sur ses côtes. [...] Au cours du XIX^e et du XX^e siècle, le territoire industriel du Québec se développe à partir des rives du Saint-Laurent et la population des grandes industries s'installent à proximité. Encore aujourd'hui, la majorité de la population québécoise vit aux bords du fleuve (Fresques, p. 157).

Les vues fournies par différents documents médiatiques

Si les peintres proposent diverses représentations du réel et les géographes le cartographient, différents documents médiatiques documentent les réalisations architecturales qui modifient l'espace réel. Une grande rigueur,

exigée par la transformation profonde et permanente de l'espace, oblige les architectes au plus grand professionnalisme. Différents documents médiatiques sont mobilisés au sein des manuels pour témoigner du cadre bâti ou plus largement, du milieu de vie de diverses populations.

En s'intéressant au paysage urbain, Daniel le Couédic (2013) montre que le paysage, façonné d'après des caractéristiques régionales, vise à créer l'unité de l'État et de la nation. Ainsi, l'esthétisme architectural régional compose la mosaïque d'une image centrale et signifiante. Nous prenons comme exemples les différents bâtiments présentés dans les manuels, qui sont porteurs d'une

FIGURE 9

Maison de Hugh M. Allan, gravure publiée en 1872 dans *l'Opinion publique*



Source : Ravensrag, résidence de Sir Hugh Allan, à Montréal. Tirée de *L'Opinion publique*, Vol. 3, no. 50, pp.594 (12 décembre 1872). BAnQ

FIGURE 10

La maison Simon McTavish, rue Saint-Jean-Baptiste, à Montréal, en 1896



Source: Simon McTavish house, 17 St. Jean-Baptiste St., Montreal, QC, 1896. Anonyme, Musée McCord, collection MP-1983.11.1

identité ethnoculturelle et/ou sociale.

Selon la thèse développée par Norbert Elias, dans *La société de cour* (1985), les caractéristiques architecturales d'une habitation témoignent en quelque sorte du rang social du propriétaire. La somptueuse résidence montréalaise du magnat des transports d'origine écossaise, Hugues Allan, construite vers 1863, constitue un bon exemple (Fig. 9, manuel Fresques, 2008, p. 58.) d'une réalisation architecturale qui vise à refléter la puissance de son propriétaire. Sa demeure qui comprend 72 pièces emprunte un néo-Renaissance italienne, présent à l'époque victorienne. Sa conception s'inspire du château d'Osborne, résidence du Prince Albert, époux de la reine Victoria. La lithographie qui la représente paraît dans la presse illustrée *L'Opinion publique*, jumeau du *Canadian Illustrated News*, une « source iconographique unique » (BanQ, en ligne).

Même si l'État moderne est basé sur des valeurs bourgeoises et que le rang social a perdu son importance, comme l'explique Jürgen Habermas dans *L'espace public. Archéologie de la publicité comme dimension constitutive de la société bourgeoise* (1978), l'écart social perdure dans la configuration de l'espace urbain. Dans les manuels analysés, tandis que des images de la rue Sous-le-Cap à Québec (vers 1900), présentent des logements entassés dont les occupants sont probablement des

ouvriers (*Fresques*, 2008, p. 68), la maison Simon-McTavish (rue Saint-Jean Baptiste, à Montréal) témoigne de l'aisance de son propriétaire,

FIGURE 11

Un groupe de Montagnais du Lac-Saint-Jean, vers 1898



Source : VIEW-3206.0 © Musée McCord

FIGURE 12

Le village de L'Annonciation, dans les Laurentides, 1890



Source : Scène de rue, village de L'Annonciation, QC, vers 1890, Anonyme. Musée McCord, collection MP-0000.979.1.

autre entrepreneur montréalais d'origine écossaise (Fig. 10, manuel *Fresques*, 2008, p. 47). Des photographies aux auteurs non

identifiés constituent des documents médiatiques mobilisés pour les évoquer.

Dans les manuels analysés, l'identité ethnoculturelle est principalement évoquée par l'architecture de lieux de culte, tels la chapelle anglicane et le cimetière Saint-Matthew de Québec, la synagogue Chevra Cadosha et l'église italienne Notre-Dame-de-la-Défense de Montréal, etc. Un cas à part, celui des Amérindiens : leurs habitations traditionnelles sont présentées comme un signe de leur non-intégration dans la société moderne, tel que le souligne le texte qui accompagne l'image représentant des Montagnais (Fig. 11) : « Malgré les efforts de l'État et des Églises, les chasseurs nomades continuent d'exprimer leur appartenance à leur communauté et à sa culture traditionnelle » (*Fresques*, p. 60).

Certes, le paysage architectural, que procurent la photographie ou la lithographie, comme tout autre type de paysage, est tributaire au regard qu'on pose sur lui, à la subjectivité de l'individu. Cela explique peut-être comment dans des manuels différents, la même image d'un village a inspiré des discours totalement opposés : alors qu'on dit dans un des manuels que la colonisation dans les Laurentides fut un grand succès et qu'on invoque une croissance de 450% au village de l'Annonciation, entre 1871 et 1891 (Fig. 12, *Fresques*, 2008, p. 73.), un autre manuel contredit ces propos

en se servant de la même image, affirmant que le même village attire peu de colons, en raison de la pauvreté des sols (*Présences*, 2008, p. 51.). Cet exemple montre comment le paysage sert à diffuser des idées, des arguments ou des thèses, fort différents, à travers le récit historique.

La ville de Montréal et ses dimensions symboliques

Après avoir analysé les paysages en fonction de leur typologie et des différents cadres de références auxquels ils peuvent être associés, nous procéderons à une analyse thématique, en fonction du contenu ou de l'endroit représenté par des paysages montréalais. Nous tentons de mettre à jour les possibles critères ayant conduit à mobiliser ces vues, ainsi que de la récurrence de certains lieux au détriment d'une diversité paysagère.

Le géographe Jérôme Monnet (1998) s'est intéressé à la relation étroite entre l'espace, le pouvoir et l'identité, en analysant la symbolique des lieux selon des catégories historiquement et culturellement fondées : l'autorité, l'identité, la centralité, la légitimité, le public et le privé, etc. Il affirme que, même si tous les lieux ont une valeur symbolique, il peut y avoir une hiérarchie des lieux, selon leur importance au regard de la société qui l'habite. Pour le paysage urbain, il a créé quatre catégories d'analyse : la centralité politique, la centralité commerciale, la centralité

d'accessibilité et la centralité sociale. Nous utilisons ces catégories pour définir et classifier les paysages représentant la ville de Montréal, en raison de la surreprésentation de cette ville dans les manuels analysés (sur presque 200 paysages, un sur quatre porte sur Montréal).

La centralité politique correspond à la représentation des institutions politiques et, ajoutons-nous, économiques. Même si le Parlement se trouve à Québec, plusieurs lieux de pouvoir sont représentés dans les manuels, souvent sous forme d'images de bâtiments : la Bourse de Montréal, La Banque de Montréal (Fig. 13, *manuel Repères*, 2008, p. 119), le siège d'Hydro-Québec, etc. Un lieu demeure privilégié, le canal Lachine, étant lui-même un produit de la modernité montréalaise et de son développement économique. Ainsi, on peut voir dans la proximité du canal, de grandes usines qui ont fonctionné au XIXe et XXe siècles : la meunerie du Mont-royal, la manufacture des machines à coudre Williams Manufacturing, la fabrique de coton Victor Hudon, la raffinerie du sucre Redpath, etc.

La centralité commerciale désigne les magasins de grande surface, les marchés et, dans notre cas, le port de Montréal, qui est représenté, à lui seul, en 12 documents iconographiques. Que ce soit par une foire de la fourrure ou par des marchés qui changent d'endroit et de caractéristiques en fonction de l'époque, ces lieux d'échanges

commerciaux font de Montréal un lieu de première importance. La centralité d'accessibilité regroupe les voies de transport, les gares, les aéroports. Le canal Lachine, présenté dans plusieurs paysages, et le port de Montréal représentent selon nous les spécificités montréalaises, suivies de près par l'autoroute Métropolitaine, le pont Victoria et les moyens de transport comme le tramway électrique ou le métro. Enfin, la centralité sociale est une catégorie qui regroupe deux situations distinctes : celle des monuments, lieux investis de façon consciente d'une mémoire collective, et celle des endroits les plus fréquentés, en occurrence les espaces publics. Ainsi, le parc Belmont, la station Jarry, le tunnel Wellington, les gratte-ciels, le boulevard Saint-Laurent et le quartier Griffintown trouvent leurs images dans les manuels. Associé à la diversité culturelle montréalaise, le boulevard Saint-Laurent (Fig. 14, *manuel Fresques*, 2008, p. 79) semble être témoin des profondes transformations sociales de la ville, et, par extension, de la société québécoise. Il constitue non seulement un lieu de mémoire, mais un lieu de carrefour des mémoires.

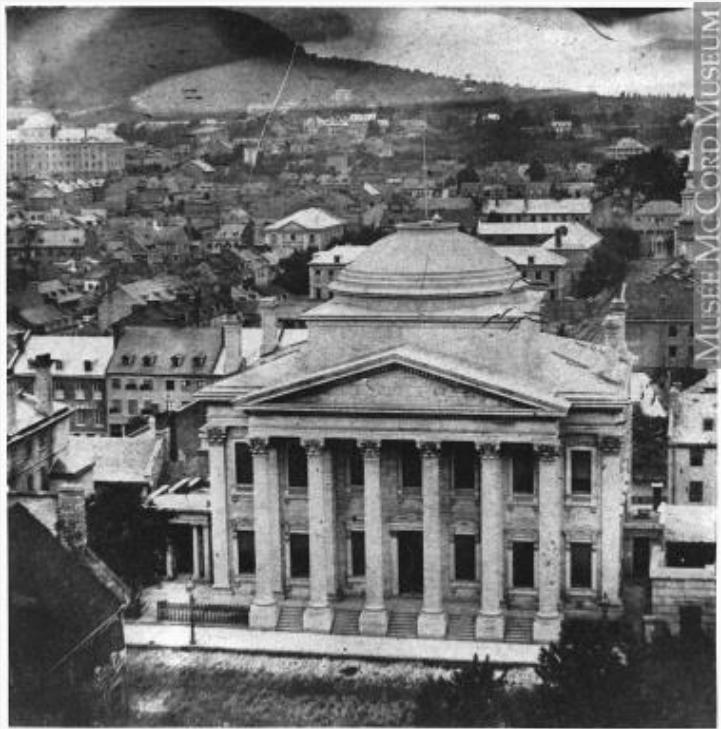
Nous pensons pertinent d'ajouter à cette catégorie de centralité sociale des lieux qui ont servi au fil du temps à des rassemblements et qui contribuent, de cette façon, à la mise en mémoire de la ville : la file d'attente des chômeurs devant le refuge Meurling en 1930 (Fig. 15,

manuel Repères, 2008, p. 48), la manifestation contre la conscription de 1944, la grève de 1952 devant le magasin Dupuis Frères, etc. Ces

épisodes de mobilisation sociale montrent le pouvoir d'agentivité de la ville : à Montréal, les gens ont fait l'histoire, plus que l'ont subie.

FIGURE 13

La Banque de Montréal au milieu du XIX^e siècle



Source : La Banque de Montréal depuis une tour d'église, Montréal, QC, 1858-1859. Don de Mrs. J.B. Learmont. Musée McCord, collection MP-0000.2901.

FIGURE 14

Le boulevard Saint-Laurent au XIX^e siècle



Source : Boulevard Saint-Laurent, vers 1908. En ligne [<http://montrealmuseum.ca/image/boulevard-saint-laurent-vers-1908-st-lawrence-boulevard-main-c-1908>]

Grille d'interprétation des documents iconographiques

Comme nous venons de le constater, les paysages ne sont pas neutres. S'ils sont possiblement chargés d'une émotion artistique qui peut rejoindre la sensibilité du sujet, ils n'en demeurent pas moins des construits traduisant un regard spécifique ou un point de vue sur le réel. Cependant, les documents visuels sont souvent mobilisés dans les manuels à des fins de témoignages d'une époque, sans qu'une méthode soit proposée au lecteur pour les interpréter. Nous pensons que la peinture comme les photographies doivent être considérés comme porteuses d'un point de vue, plutôt que de leur conférer une valeur de vérité (Larouche, 2014). Dans ce sens, le sujet doit développer une posture critique à son égard, questionner le document sous plusieurs angles. La grille d'analyse que nous proposons, basée notamment sur les recommandations du Programme de formation de l'école québécoise, sur l'outil d'interprétation développé par le musée McCord (2003) et les travaux de Jadoule, Delwart et Masson (2002), consiste en un décodage successif, réalisé en quatre étapes. La porte d'entrée est une lecture affective du document iconographique, dirigée par plusieurs questions : quelles sensations, impressions ou souvenirs l'image provoque-t-elle ? Quelles questions ou hypothèses surgissent en la regardant ? Quelles inférences pouvons-nous faire ? La

deuxième étape nécessite de faire une critique externe et interne du document : établir l'auteur et son commanditaire, déterminer la nature de la source (document original, reproduit, modifié, etc.), le matériel utilisé et la technique, essayer de la dater, etc. Ensuite, un regard attentif aux détails permet de la décoder, de relever les personnages et les objets représentés, en suivant le premier plan, le plan moyen et l'arrière-plan de l'image. Il s'agit ici de l'associer à une époque, à un endroit et, si possible, à une catégorie sociale. La dernière étape consiste à lui conférer une signification maintenant, dans le présent : qu'est-ce que cette image nous enseigne du passé, à différentes échelles, qu'elle est sa valeur aujourd'hui, pourquoi la conserve-t-on ? En quoi devient-elle une trace du passé, à quel moment ou événement peut-on l'associer ?

Évidemment, la méthode décrite ici n'est pas exhaustive et elle ne pourrait pas être maximisée sans l'activation des connaissances antérieures, sans une posture critique et des habiletés liées à la pensée historique et sans la corroborer avec d'autres sources primaires. Elle représente cependant une méthode pour ordonner les informations qui surgissent tous-azimuts, éduquer le regard et envisager que l'histoire est elle-même une construction.

Conclusion

Sous ses différentes formes de représentation, dont les plus fréquentes sont la peinture, l'image et les cartes, les paysages contribuent à former une culture partagée, par leur force d'imager le territoire. Rien n'est laissé au hasard : les lieux choisis sont porteurs d'une histoire et sont investis, successivement, de valeurs symboliques, notamment patrimoniales. Ce sont des lieux centraux, ayant une fonction hautement sociale, politique et culturelle, ce sont des espaces partagés, rassembleurs, des *lieux de mémoire*. Par leur fréquence, par l'émotion esthétique qu'ils dégagent, par la liberté qu'offre la peinture de dé-former le réel, de le ré-créer l'espace et de ré-constituer le temps, les tableaux sont privilégiés dans les manuels scolaires et contribuent non seulement à accompagner le récit narratif, mais à le compléter, à le transposer dans l'imaginaire. Certains sujets, comme les « découvreurs » du territoire, certaines époques comme celle de la Nouvelle-France et certains endroits comme la ville de Montréal deviennent des éléments qui forment le *topos* identitaire québécois. Par leur force évocatrice, les paysages deviennent des archétypes, sont reconnaissables, agissent comme un code culturel désormais connu, une matrice qui, analysée, dévoile des pans d'histoire nationale. Le passé est mis en mémoire, immortalisé, autant dans des peintures que dans des images,

dont la plupart sont en noir et blanc, suggérant un monde stable, un monde fait pour durer. En même temps, les paysages urbains renvoient à un monde moderne, en plein développement, comme si la modernité elle-même était profondément enracinée dans le passé. Devant ces objets artistiques, pour que le regard des élèves ne reste pas captif et ne se limite pas au premier plan, des clés de lecture sont nécessaires, comme la grille d'interprétation des documents iconographiques que nous venons d'exposer. Nous pensons que le regard peut et doit être éduqué, pour faire de l'image de véritables documents iconographiques et envisager en quoi ils sont porteurs de connaissances.

Références bibliographiques

- Anderson, B. (1991). *Imagined Communities. Reflections on the Origin and Spread of Nationalism*. Londres, Angleterre : Verso.
- Béguin, F. (1995). *Le paysage. Un exposé pour comprendre, un essai pour réfléchir*. Paris : Flammarion.
- BAnQ. (En ligne). *L'Opinion publique (1870-1883)*. Repéré le 16 septembre 2016 à l'adresse suivante : <http://collections.banq.qc.ca/ark:/52327/68026>
- D'Almeida-Topor, H. (1995, janvier-mars). L'historien et l'image. *Vingtième Siècle, Revue d'histoire*, (45), p. 149-151
- De Certeau, M. (1990). *L'invention du quotidien. Arts de faire*. Paris : Gallimard.
- De Konink, M.-C. (dir.) (2007). *Le Québec : habitat, ressources et imaginaire. Collection Territoires*. Québec : Multimondes.
- Desrochers, J. (dir.) (2011). *Art québécois et canadien, La collection du musée des Beaux-Arts de Montréal*. Montréal : Musée des beaux-arts de Montréal.

Durkheim, É. (1980). *Éducation et sociologie*. Paris : Presses Universitaires de France.

Eliade, M. (1965). *Le sacré et le profane*. Paris, Gallimard.

Elias, N. (1985). *La société de la cour*. Paris : Flammarion.

Habermas, J. (1978). *L'espace public. Archéologie de la publicité comme dimension constitutive de la société bourgeoise*. Paris : Payot.

Harper, J. R. (1966). *La peinture au Canada : des origines à nos jours*. Québec : Presses de l'Université Laval.

Haskell, F. (1995). *L'historien et les images*. Paris : Gallimard.

Jadoule, J.-L., Delwart, M. et Masson, M. (2002). *L'histoire au prisme de l'image*. Louvain-la-Neuve, Belgique : Université catholique de Louvain.

Jewsiewicki-Koss, B. (1997). *Le souvenir et la formation d'une conscience politique. La « marche des chrétiens » du 16 février 1992 à Kinshasa*. Dans Turgeon, L., Létourneau, J. et Fall, K. (dir.) *Les espaces de l'identité*. Québec, Presses de l'Université Laval, p. 175-189.

Larouche, M.-C. (2014). *Voir et savoir interpréter des documents iconographiques, de l'affectif au cognitif*. Dans Éthier, M.-A., Lefrançois D. et Demers S. (dir.) *Faire aimer et apprendre l'histoire et la géographie au primaire et au secondaire* (p. 213-231). Québec : MultiMondes.

Le Couédic, D. (2013). *Le paysage, l'État et la Nation*. Dans Paquet, S. et Mercier, G. (dir.) *Le paysage, entre art et politique*. Québec : PUL.

Monnet, J. (1998). *La symbolique des lieux : pour une géographie des relations entre espace, pouvoir et identité*. Cybergeo : European Journal of Geography [En ligne], Politique, Culture, Représentations, document 56, mis en ligne le 07 avril 1998, consulté le 05 avril 2016. URL : <http://cybergeo.revues.org/5316> ; DOI : 10.4000/cybergeo.5316

Monnet, J. (2000). *Les dimensions symboliques de la centralité*. Cahiers de Géographie du Québec (44), décembre, p. 399-418.

Musée des beaux-arts de Montréal [En ligne]. Exposition virtuelle : Découvrir l'art québécois et canadien : <http://exposition-virtuelle.ca>

Nora, P. (2011). *Présent, nation, mémoire*. Paris: Gallimard.

Reid, D. (2012). *A Concise History of Canadian Painting*. Don-Mils (Ontario): Oxford University Press – Canada.

Stan, C. A. (2011). *Des héros pour référence identitaire. Les manuels scolaires de littérature roumaine, 1859-2009*. Sarrebruck : Éditions Universitaires Européennes.

Turgeon, L., Létourneau, J. et Fall, K. (dir.) (1997). *Les espaces de l'identité*. Québec : Presses de l'Université Laval.

Manuels analysés

Dalongeville, A., Bachand, Ch.-A., Demers, S., Jean, G. Poirier, P. (2008) (dir.). *Présences. Une histoire thématique du Québec*. Manuel de l'élève, 2e année du 2e cycle du secondaire (2008) Anjou (Québec) : Les éditions CEC.

Horguelin, Ch., Ladouceur, M., Lord, F., Rose, F. (2008) (dir.). *Fresques. Histoire et éducation à la citoyenneté*, 2e cycle du secondaire, 2e année. Montréal : Chenelière Éducation.

Sarra-Bournet, M., Bourdon, Y., Bégin, Y., Gélinas, F. (2008). *Repères. Histoire et éducation à la citoyenneté*, 2e cycle du secondaire, 2e année. Saint-Laurent (Québec) : ERPI.

À propos des auteurs

Catinca Adriana Stan est historienne et didacticienne. Elle travaille comme chargée de cours à la Faculté des sciences de l'éducation, Université Laval. Ses principaux domaines de recherche sont l'analyse de manuels et de curriculum, la représentation du territoire et l'éducation à la citoyenneté.

Marie-Claude Larouche est professeure au département des sciences de l'éducation. Ses recherches portent principalement sur la didactique des sciences humaines et sur l'éducation non formelle, particulièrement sur les pratiques de médiation culturelle initiées par des institutions muséales intégrant le numérique.

TERRITOIRE. EAU. SOURCES

UN RENDEZ-VOUS INTERNATIONAL SUR LA PROTECTION DES SOURCES D'EAU POTABLE

1^{er} 2 et 3 NOVEMBRE 2016

UNIVERSITÉ LAVAL, QUÉBEC, QC, CANADA



1^{ER} AU 3 NOVEMBRE TERRITOIRES. EAU. SOURCES

4^{ème} édition

État des sources, diagnostic, suivi et surveillance ; gestion des risques et mesure d'urgence ; plans, stratégies et mesures de protection des sources ; instruments réglementaires et économiques ; gouvernance, occupation du sol et aménagement du territoire.

UNIVERSITÉ LAVAL QUÉBEC

PROTECTION DES SOURCES D'EAU POTABLE

60 CONFÉRENCIERS INTERNATIONAUX

DES ATELIERS POUR LES MUNICIPALITÉS

TARIFS PRÉFÉRENTIELS JUSQU'AU 30 SEPTEMBRE 2016

PROGRAMMATION ET INSCRIPTION

rv-eau.ca



Chaire de recherche en eau potable de l'Université Laval



Le CQEG en bref...

Comité de direction

DIRECTEUR : **Frédéric Lasserre**, Département de géographie, Université Laval

DIRECTEUR ADJOINT : **Éric Mottet**, Département de géographie, UQAM

Pierre-Louis Têtu, rédacteur du bulletin *Regards géopolitiques*

Marine Boulanger, représentante des étudiants de 2^e cycle

Inès Carine Singhe, représentante des étudiants de 3^e cycle

Sylvie St-Jacques, conception graphique

Réviseurs : Frédéric Lasserre et Éric Mottet

Mission

- Favoriser les recherches universitaires pluridisciplinaires en géopolitique au Québec, en se basant sur un réseau de chercheurs national et international.
- Contribuer à la réflexion sur l'apport de la géographie, plus particulièrement de la géographie politique, à la compréhension des phénomènes sociaux, économiques et politiques contemporains à travers le monde.
- Favoriser le recrutement d'étudiants gradués.
- Favoriser la pérennisation de la recherche en demandant à terme une reconnaissance institutionnelle auprès de la Commission de la recherche de l'Université Laval.
- Valoriser l'apport d'une réflexion géopolitique dans les recherches menées par les membres, en collaboration avec les autres groupes de recherche de l'IQHEI (GÉRAC, Centre de recherche sur la sécurité notamment) et d'autres centres de recherche ailleurs au Canada et à l'étranger.